



# Évaluation du Programme des Grands Lacs

## Rapport final

Direction générale de la vérification et de l'évaluation

Mars 2017

## Dates clés

Achèvement de l'étape de planification	Mars 2015
Envoi du rapport à la direction	Août 2016
Réception de la réponse de la direction	Septembre 2016
Rapport déposé devant le Comité ministériel d'évaluation	Le 20 décembre 2016
Rapport approuvé par le sous-ministre (SM)	Le 10 mars 2017

## Liste des principaux acronymes

AAP	Architecture d'alignement des programmes
ACO	Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs
AQEGL	Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs
AUB	Altération des utilisations bénéfiques
CMR	Cadre de mesure du rendement
DG	Directeur général
DGVE	Direction générale de la vérification et de l'évaluation
É.-U.	États-Unis
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
F et E	Fonctionnement et entretien
FDGL	Fonds de durabilité des Grands Lacs
IEBGL	Initiative sur l'écosystème du bassin des Grands Lacs
INGL	Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs
ONG	Organisations non gouvernementales
PA	Plan d'assainissement
PAGL	Plan d'action des Grands Lacs
PAP	Plan d'aménagement panlacustre
PASGL	Projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs
RPP	Rapport sur les plans et priorités
S et C	Subventions et contributions
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
SMA	Sous-ministre adjoint
SP	Secteur préoccupant

## Remerciements

L'équipe d'évaluation du projet souhaiterait adresser ses remerciements aux personnes qui ont participé au projet, notamment les membres du Comité d'évaluation, toutes les personnes interviewées et les répondants au sondage qui ont fourni un éclairage et des observations essentiels à la présente évaluation.

L'équipe du projet d'évaluation était pilotée par Michael Callahan, sous la direction de William Blois, et comprenait Lindsay Comeau, Lindsey Derrington, Kevin Marple et Goss Gilroy, Inc.

## Contrôle de version :

Dossier : Grands Lacs-Rapport d'évaluation-Final-F.docx  
Dernière mise à jour : Le 10 mars 2017

## Table des matières

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>2. CONTEXTE .....</b>	<b>5</b>
2.1. Profil du programme .....	5
2.2. Gouvernance et gestion .....	8
2.3. Affectation des ressources .....	8
2.4. Résultats attendus.....	9
<b>3. CONCEPTION DE L'ÉVALUATION .....</b>	<b>10</b>
3.1. Portée .....	10
3.2. Approche et méthode d'évaluation .....	10
3.3. Difficultés et limites.....	11
<b>4. CONSTATATIONS.....</b>	<b>12</b>
4.1. Pertinence .....	12
4.2. Rendement – Efficience et économie.....	16
4.3. Rendement – Efficience .....	25
<b>5. CONCLUSIONS .....</b>	<b>37</b>
<b>6. RECOMMANDATIONS ET RÉPONSES DE LA DIRECTION .....</b>	<b>40</b>
<b>ANNEXE A – Contexte du Programme des Grands Lacs.....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE B – Modèles logiques du programme .....</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXE C – Précisions sur la méthode d'évaluation.....</b>	<b>50</b>
<b>ANNEXE D – Résumé des constatations.....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE E – Coefficients estimatifs d'efficacité administrative .....</b>	<b>55</b>

## SOMMAIRE

### Contexte

Le Programme des Grands Lacs comporte trois éléments de programme, à savoir l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs (INGL), le Plan d'action des Grands Lacs (PAGL) et le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs ou PASGL). Ces trois programmes appuient des mesures visant à répondre aux engagements découlant de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) et l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO).

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) travaille avec les partenaires fédéraux, provinciaux, d'État et communautaires des É.-U. et avec la population afin d'améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs. Parmi les nombreuses initiatives, ces partenaires œuvrent à l'exécution des plans d'assainissement (PA) guidant les efforts de rétablissement et de protection dans les principaux secteurs préoccupants (SP) – les « points chauds » désignés comme étant les zones les plus gravement détériorées dans les Grands Lacs.

Le Programme des Grands Lacs utilise les fonds du PAGL pour rétablir les altérations des utilisations bénéfiques (AUB) dans les secteurs préoccupants et mettre en œuvre les projets d'assainissement des sédiments contaminés à l'aide de fonds du plan d'action pour l'assainissement de l'eau. Les fonds de l'INGL servent à préciser les cibles de concentration de phosphore et à dégager les mesures éventuelles pour réduire les concentrations contribuant à la propagation des algues nuisibles. Le programme élabore également des plans d'action et des stratégies pour gérer les problèmes nouveaux et historiques des secteurs préoccupants des Grands Lacs (p. ex. protection des espèces et des habitats, produits chimiques préoccupants et répercussions du changement climatique).

L'objet de l'évaluation était de mesurer la pertinence et le rendement du programme des Grands Lacs (sous-programme 1.3.4 dans l'architecture d'alignement des programmes). L'évaluation portait principalement sur l'INGL, tandis que moins d'efforts sont allés à l'évaluation du PAGL, car il avait déjà fait l'objet d'une évaluation en 2010. L'évaluation du PASGL a été plus limitée parce qu'il était prématuré d'évaluer l'atteinte des résultats du projet. L'évaluation portait surtout sur les cinq années s'étendant de 2010-2011 à 2014-2015, avec certains renseignements à jour pour 2015-2016.

### Constatations et conclusions

#### Pertinence

La nécessité de rétablir et de maintenir l'écosystème des Grands Lacs est une évidence. Les Grands Lacs ont une importance et une valeur environnementales et socioéconomiques énormes pour le Canada. Les préoccupations environnementales actuelles et naissantes concernant les Grands Lacs exigent une attention soutenue de la part du gouvernement du Canada. Nous constatons une coordination des efforts afin d'éviter le double emploi des diverses compétences concernées par le rétablissement et le maintien de la qualité de l'eau des Grands Lacs.

Le Programme des Grands Lacs est harmonisé avec les priorités du gouvernement fédéral et d'ECCE, y compris l'objectif 3 de la Stratégie fédérale de développement durable, à savoir maintenir la qualité et la disponibilité des eaux et le résultat stratégique d'ECCE : « L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures. » Le programme est également conforme aux rôles et attributions du gouvernement fédéral tels que précisés dans les engagements internationaux et textes législatifs pertinents.

### Rendement – Efficience et économie

Il ressort des éléments de preuve que la conception globale du Programme des Grands Lacs est appropriée à l'atteinte des résultats escomptés : la conception de l'INGL, du PAGL et du PASGL est logique; les structures de programme, les processus et la science sont harmonisés avec la version à jour de l'AQEGL; un mécanisme est en place pour la redésignation des AUB et la radiation de la liste des SP et les subventions et contributions (S et C) semblent un mécanisme efficace pour faire participer et soutenir divers partenaires et atteindre les résultats du programme. Certaines préoccupations ont été exprimées concernant la nécessité d'un processus plus opportun et mieux défini pour radier les SP et réaffecter les ressources, ainsi que sur le caractère adéquat de la capacité scientifique pour répondre à l'augmentation prévue de la demande.

Les mécanismes de gestion et de gouvernance mis en place en 2012 pour la reconduction de l'AQEGL, notamment le Comité exécutif des Grands Lacs et les sous-comités des annexes, ont établi des processus binationaux pour atteindre divers objectifs conformes aux résultats du programme d'ECCE et ont mené à un processus de gouvernance plus ouvert et plus transparent. L'organisation de la gouvernance de l'AQEGL autour des 10 annexes, notamment, est considérée comme efficace. Les informateurs clés, pour la plupart, reconnaissent que les communications et la collaboration posent des défis en raison du nombre d'initiatives de programme et d'organismes concernés qui sont parties prenantes. De plus, même si les rôles et les responsabilités sont définis dans l'AQEGL, les intervenants n'en ont pas tous une compréhension claire. L'AQEGL et le nouvel ACO, de même que les structures de gouvernance correspondantes, sont généralement perçus comme complémentaires et le doublement des efforts n'est pas considéré comme un problème.

Pour la plupart, les intervenants consultés reconnaissent généralement que les initiatives relatives aux Grands Lacs sont efficaces par rapport aux coûts. L'examen des dossiers de projet indique que le volet des S et C a permis de réunir approximativement les trois-quarts des ressources du projet à partir de sources autres qu'ECCE et les coûts administratifs combinés estimatifs du PAGL et de l'INGL sont comparables à ceux des autres programmes de S et C d'ECCE.

Le programme fait son rapport aux échelons fédéral et provincial par l'intermédiaire de l'ACO et au niveau binational, par l'AQEGL Canada-É.-U. concernant les progrès vers l'atteinte des engagements prévus aux accords. Malgré l'existence de modèles logiques pour l'INGL, le PAGL et les projets d'assainissement des sédiments, il n'existe pas de modèle logique global officiel et non plus que de stratégie de mesure du rendement pour le Programme des Grands Lacs. Les gestionnaires de programme et les scientifiques ont mentionné que, généralement, les données de rendement sont adéquates mais qu'il y a de place à des améliorations importantes. Ainsi, il est difficile d'intégrer et d'agréger les données provenant des diverses initiatives du Programme des Grands Lacs.

## Rendement – Efficacité

*INGL* : Le travail exécuté dans le cadre de l'INGL est sur la bonne voie et des progrès appréciables ont été accomplis dans le sens des cinq objectifs de l'initiative et des résultats directs connexes. 1) Des progrès ont été réalisés au niveau de la science et de la surveillance pour mesurer les rejets de phosphore, y compris l'élaboration d'inventaires et de modèles et la collecte de données de base sur les nutriments. 2) La recherche documentée dans les rapports des sous-comités des annexes de l'AQEGl a abouti à une meilleure connaissance des rejets de nutriments et autres facteurs qui affectent la qualité de l'eau, la santé de l'écosystème et la croissance des algues. 3) Le sous-comité des nutriments de l'annexe 4 a fait un résumé de la recherche sur les rejets de nutriments dans le lac Érié provenant de tributaires canadiens et a recommandé à l'endroit de ce lac des cibles de réduction du phosphore. 4) ECCO a terminé une évaluation des options de politique pour la réduction des rejets de phosphore dans le lac Érié et les efforts visant à évaluer plus en profondeur et à perfectionner ces options devraient se poursuivre dans le cadre de la préparation du plan d'action intérieur du Canada. 5) Le sous-comité de la gestion parlacustre de l'annexe 2 a également avancé dans l'élaboration d'un cadre binational d'évaluation et de gestion du littoral<sup>1</sup> et a terminé en février 2016 un projet de cadre de gestion.

En ce qui a trait aux résultats intermédiaires, on connaît mieux les zones littorales grâce au processus d'élaboration d'un cadre d'évaluation et de gestion du littoral et les efforts visant à gérer le littoral devraient s'intensifier dès que le cadre aura été approuvé en 2016. En ce qui a trait à l'atténuation de l'occurrence et des incidences des algues, malgré certains progrès accomplis au cours des dernières décennies pour réduire les populations d'algues dans le lac Érié, la recherche montre que les proliférations récentes d'algues découlent de charges excessives en nutriments et qu'il y a eu plafonnement ou inversion des réductions antérieures de rejets de nutriments. Il est prématuré d'évaluer les autres résultats intermédiaires de l'INGL (voir l'annexe B), car le travail sur les cibles de réduction des rejets de phosphore et sur un cadre d'évaluation et de gestion du littoral n'est pas encore terminé.

*PAGL* : Au niveau des résultats immédiats du PAGL, les progrès accomplis sont acceptables. On met en œuvre des mesures correctives concernant les SP par l'élaboration de plans d'assainissement et la mise en œuvre de projets subventionnés axés sur les AUB et les SP, avec la participation des partenaires locaux. L'identification des problèmes environnementaux et les progrès concernant les SP découlent des données scientifiques et de la surveillance, de même que de la préparation des plans d'assainissement, des plans de travail annuels et des rapports d'étape pour les SP. De plus, la gestion et la coordination des efforts visant à rétablir l'écosystème des Grands Lacs se sont améliorées grâce à la structure de gouvernance et aux processus de l'AQEGl 2012.

Des progrès ont aussi été accomplis dans le sens des résultats intermédiaires et à long terme. Les projets concernant les SP ont eu un certain nombre d'avantages, notamment la réduction de la pollution et le rétablissement des habitats. Les activités des partenaires fédéraux et des intervenants ont aidé à faire progresser les plans d'action sur les SP, par exemple, grâce à leur participation aux comités du plan d'action d'assainissement. Dans la période évaluée, 17 AUB dans les SP ont été rétablies et,

<sup>1</sup> Il entend par « littoral » la zone des Grands Lacs et des cours d'eau affluents où les eaux sont soumises aux influences directes des terres côtières, des bassins hydrographiques et des influences extracôtières.

globalement, 54 utilisations bénéfiques sur un total de 146 dans l'ensemble des 17 SP ont été ramenées au statut « non altérées » dès 2015. Même si aucun SP n'a été radié de la liste au cours de la période d'évaluation de cinq ans, en 2011, un SP a été désigné comme étant en rétablissement. ECCC s'acquitte de ses engagements internationaux dans le cadre de l'AQEG, par exemple par son travail sur les SP dans le cadre du PAGL, son leadership dans la mise en œuvre de l'accord, la préparation des rapports de 2014 sur le plan d'action et la gestion panlacustre et la dernière main à la Stratégie Canada-É.-U. de conservation de la biodiversité du lac Supérieur.

*PASGL* : Puisqu'il est prématuré d'évaluer dans quelle mesure sont atteints les résultats pour le PASGL, nous avons examiné les progrès à ce jour dans le projet du récif Randle, dans le port de Hamilton. Malgré que le projet ait connu un certain nombre de retards, la conception et la planification du projet sont maintenant terminées et les travaux préliminaires sur ce projet de sept ans ont commencé à l'automne de 2015. La construction de l'ouvrage de confinement de la première phase a commencé en mai 2016 et le plafonnement final et le parachèvement du projet sont prévus pour 2022. Le gouvernement fédéral y injecte 46,3 millions de dollars du coût total du projet, qui est de 138,9 millions de dollars.

## Recommandations

Les recommandations qui suivent reposent sur les constatations et conclusions de l'évaluation, dont nous donnons le détail à la partie 4 du rapport. Les recommandations s'adressent au sous-ministre adjoint de la Direction générale de la politique stratégique (DGPS), en tant qu'agent ministériel principal responsable de la gestion du Programme des Grands Lacs.

*Recommandation 1* : Améliorer les aspects mesure du rendement et rapport sur les résultats du programme, notamment une meilleure surveillance et l'élaboration d'une stratégie unique de mesure du rendement pour l'ensemble du Programme des Grands Lacs.

*Recommandation 2* : Participer à l'amélioration des communications sur les rôles et les responsabilités et la coordination des sous-comités des annexes de l'AQEG.

*Recommandation 3* : Revoir l'approche, la stratégie et l'opportunité des décisions de radiation des SP de la liste des secteurs préoccupants.

Le SMA de la DGPS est d'accord avec les recommandations et a préparé une réponse de la direction dûment appropriée. Nous donnons à la section 6 du rapport plus de précisions sur les recommandations, de même que la réponse intégrale de la direction.

## 1. INTRODUCTION

Nous exposons au présent rapport les résultats de l'évaluation du Programme des Grands Lacs (sous-programme 1.3.4 de l'Architecture d'alignement des programmes (AAP)), menée par la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) dans les exercices 2014-2015 et 2015-2016. L'évaluation a été mentionnée dans le Plan ministériel de vérification et d'évaluation fondé sur le risque de 2014 et a été menée afin de répondre à un engagement d'évaluation du programme. De plus, l'évaluation répond aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur l'évaluation, voulant qu'on évalue tous les programmes de subventions et contributions en cours, ainsi que les dépenses directes des programmes au moins aux cinq ans.

## 2. CONTEXTE

### 2.1. Profil du programme

#### Aperçu

Le Programme des Grands Lacs comporte trois éléments de programme, à savoir l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs (INGL), le Plan d'action des Grands Lacs (PAGL) et le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs ou PASGL). Ces trois programmes appuient des mesures visant à répondre aux engagements découlant de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs (AQEGL) et de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO) (voir l'annexe A pour plus de précisions sur ces accords). Les rapports sur l'AQEGL comprennent les contributions du programme aux conférences sur l'état de l'écosystème de lacs, organisées par ECCC et l'Environmental Protection Agency des É.-U. Le travail dans la région du Programme des Grands Lacs comprend l'élaboration de politiques, la gestion des enjeux, la planification du travail, les rapports, la coordination des efforts scientifiques et de la surveillance et l'élaboration, la mise en œuvre et l'analyse des accords, plans et initiatives (description plus détaillée ci-dessous).

ECCC travaille avec les É.-U et les partenaires fédéraux, provinciaux, d'État et communautaires, ainsi qu'avec la population afin d'améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs. Cela comprend la mise en œuvre de plans d'aménagement panlacustres (PAP) préparés pour chacun des Grands Lacs. Parmi les diverses initiatives, ces partenaires travaillent à la mise en œuvre des plans d'assainissement (PA) guidant les efforts de rétablissement et de protection dans les secteurs préoccupants (SP) – « points chauds » désignés comme étant les zones les plus gravement détériorées dans les Grands Lacs<sup>2</sup>.

Plus particulièrement, le Programme des Grands Lacs assure la mise en œuvre des PA et des PAP visant à améliorer la qualité de l'environnement et à atteindre la vision d'un écosystème des Grands Lacs prospère et sain. Le programme utilise les fonds du PAGL pour éliminer les altérations des utilisations bénéfiques dans les SP et met également en œuvre les projets d'assainissement des sédiments contaminés à l'aide de fonds du Plan

<sup>2</sup> Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Assainissement des Grands Lacs [http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes_f.htm)



d'action pour l'assainissement de l'eau. Les fonds de l'INGL servent à préciser les cibles de phosphore et à dégager les mesures possibles afin de réduire les concentrations contribuant à la prolifération des algues. Le programme élabore également des plans d'action et des stratégies pour gérer les enjeux changeants et historiques de plus en plus préoccupants dans les Grands Lacs (p. ex. protection des espèces et des habitats, produits chimiques préoccupants et répercussions du changement climatique).

### **Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs**

L'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs (INGL)<sup>3</sup> vise à faire progresser les connaissances scientifiques afin de mieux connaître et gérer le problème complexe des algues toxiques et nuisibles, qui revient sans cesse dans les Grands Lacs, grâce à une approche coordonnée, et à aider le Canada à s'acquitter d'engagements clés en vertu de l'AQEGL de 2012. L'initiative est axée sur le lac Érié, le plus petit et le moins profond des Grands Lacs, et le plus vulnérable aux problèmes de qualité de l'eau du littoral. Les approches scientifiques et politiques élaborées dans le cadre de l'initiative devraient être transférables pour les autres Grands Lacs et d'autres plans d'eau du Canada.

L'initiative cible cinq domaines prioritaires :

- préciser les rejets actuels de nutriments à partir de certains tributaires canadiens;
- améliorer la connaissance des facteurs qui ont des répercussions sur la qualité de l'eau des tributaires et du littoral, la santé de l'écosystème et la prolifération des algues.
- établir des objectifs binationaux sur l'écosystème des lacs, les objectifs en matière de phosphore et les cibles de réduction des rejets de phosphore;
- préparer des options de politique et des stratégies pour répondre aux cibles de réduction du phosphore;
- préparer un cadre binational d'évaluation et de gestion du littoral.

L'INGL a été financée à hauteur de 28,7 millions de 2011-2012 à 2015-2016 et a été prolongée en 2016-2017 grâce à un montant de 3,1 millions de dollars annoncé dans le Budget de 2016.

### **Plan d'action des Grands Lacs**

Le Plan d'action des Grands Lacs (PAGL) est un véhicule par lequel le gouvernement du Canada, avec ECCC comme ministère responsable au premier chef, œuvre pour remettre en état les SP de la région des Grands Lacs et répondre aux engagements canadiens en vertu de l'AQEGL. Le PAGL comptait jusqu'à maintenant cinq phases<sup>4</sup>, depuis 1989-1990. Dans la phase V (2010-2011 à 2014-2015), le gouvernement du Canada a annoncé un financement permanent de 8 millions de dollars par an pour le PAGL.

Voici les activités subventionnées par le PAGL, phase V :

- Mesures d'assainissement – les mesures d'assainissement dans les SP conformes au mandat du Ministère, habituellement administrées par des contributions provenant du Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL);

---

<sup>3</sup> ECCC, Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=4FF37866-1>

<sup>4</sup> ECCC, Plan d'action des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=DF30B51A-1>

- Science – évaluation et surveillance des altérations des utilisations bénéfiques (AUB);
- Activités de mobilisation/gouvernance.

### **Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (assainissement des sédiments des Grands Lacs)**

Dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, dans le Budget 2007 du gouvernement du Canada, on réservait plus de 96,9 millions de dollars sur huit ans (2008-2009 à 2015-2016)<sup>5</sup> pour intervenir contre les problèmes de pollution dans les réseaux dulçaquicoles canadiens des bassins des Grands Lacs, du lac Simcoe et du lac Winnipeg. En ce qui a trait à la portion relative aux Grands Lacs (48,9 millions de dollars)<sup>6</sup>, l'un des principaux objectifs est d'améliorer la qualité de l'eau par l'élimination et le confinement des polluants nocifs dans les zones prioritaires des Grands Lacs. ECCC a réservé des fonds du Plan pour l'assainissement de l'eau afin d'assainir les sédiments contaminés dans les SP des Grands Lacs<sup>7</sup>.

Le PAGL (décrit ci-dessus) subventionne l'évaluation, la conception et l'élaboration de plans d'assainissement des sédiments afin d'établir la base visant l'assainissement proprement dit des sédiments. Ces plans d'assainissement ont été établis pour chacun des SP afin d'évaluer la nature et l'ampleur des altérations des utilisations bénéfiques (AUB)<sup>8</sup> et d'élaborer des stratégies pour rétablir les utilisations bénéfiques, menant ainsi finalement à leur radiation de la liste.

Les projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs (PASGL) ont pour objet d'offrir des fonds à la mise en œuvre des plans d'assainissement des sédiments contaminés dans les huit SP canadiens des Grands Lacs<sup>9</sup>. En vertu des conditions des PASGL, les contributions financières pour l'assainissement des sédiments sont en partage des coûts aux termes du mécanisme du Fonds de durabilité des Grands Lacs

<sup>5</sup> La présente évaluation portait sur une période quinquennale s'étendant de 2010-2011 à 2014-2015.

<sup>6</sup> De ce total, environ 11,6 millions de dollars ont été dépensés au cours des huit années de la période dans des travaux d'assainissement des sédiments dans le port de Hamilton (projet du récif Randle), le havre Peninsula (projet de l'anse Jellicoe) et la rivière Détroit (projet d'assainissement), l'élaboration de stratégies de rétablissement naturel surveillé dans la rivière Niagara et la baie de Quinte, ainsi que les coûts internes. Virtuellement la totalité de ce qui reste de fonds dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau a été réaffectée aux travaux résiduels du projet d'assainissement des sédiments du récif Randle, dans le port de Hamilton, et sont actuellement inscrits au budget pour 2016-2017 à 2018-2019.

<sup>7</sup> ECCC, Assainissement des Grands Lacs, [http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes_f.htm). Les sédiments contaminés sont une source permanente de substances toxiques rémanentes dans les eaux et le biote des Grands Lacs; ils ont des répercussions sur la qualité de l'écosystème au niveau local et contribuent à la détérioration globale des Grands Lacs. L'assainissement des sédiments contaminés est une condition préalable essentielle pour l'objectif à plus long terme de l'AQEGL, à savoir rétablir totalement la qualité environnementale de divers SP des Grands Lacs. Puisque les sources de contamination dans les Grands Lacs se sont produites il y a des décennies, il n'est pas possible d'appliquer le principe du « pollueur payeur », car les pollueurs n'existent peut-être plus ou n'assument pas la responsabilité d'injecter des fonds permanents pour appuyer les efforts d'assainissement.

<sup>8</sup> Dans l'AQEGL, on désigne 14 utilisations bénéfiques dans le réseau des Grands Lacs (p. ex. concernant la santé du poisson et de la faune, les utilisations récréatives et la qualité de l'eau). Une altération des utilisations bénéfiques (AUB) est un changement dans l'intégrité chimique, physique ou biologique du système des Grands Lacs suffisant pour causer une altération de l'une ou l'autre des 14 utilisations.

<sup>9</sup> Voici les huit SP : Port de Hamilton, rivière Niagara, rivière Détroit, rivière St. Mary, baie Thunder, havre Peninsula, rivière St. Clair et baie de Quinte. Les fonds fédéraux doivent servir à mener à bien les mesures d'assainissement des sédiments, ce qui peut supposer la construction de structures de confinement autour et au-dessus des sédiments contaminés et submergés; le plafonnement des sédiments, l'enlèvement, la dépollution et l'élimination des sédiments et l'assistance au rétablissement naturel avec surveillance à long terme. On a terminé l'assainissement des sédiments dans la rivière Détroit (Turkey Creek). On est encore à préparer les plans relatifs aux projets dans la rivière St. Mary, la rivière St. Clair et la baie Thunder (North Harbour) et, en raison de la complexité plus grande que prévu, de même que du coût d'assainissement des sédiments, il n'a pas encore été possible de préciser si ces projets iront de l'avant. Les fonds affectés au départ à l'assainissement de ces trois SP ont été réaffectés au projet du récif Randle, dans le port de Hamilton. De plus, on a élaboré des plans pour la rivière Niagara et la baie de Quinte, mais on a subséquemment décidé de réaffecter le total des fonds qui restaient aux SP du projet du récif Randle.

(FDGL). Les conditions du fonds exigent que l'aide financière fédérale vise au maximum le tiers du coût total du projet. La mise en œuvre des projets de PASGL a fait l'objet d'efforts limités dans la période d'évaluation, soit de 2010-2011 à 2014-2015. Le projet d'assainissement des sédiments de l'anse Jellicoe, dans la SP du havre Peninsula, a été mis en œuvre en 2012-2013. Un autre grand projet du récif Randle, dans la SP du port de Hamilton, a été subventionné et la mise en œuvre a commencé en 2015-2016.

## 2.2. Gouvernance et gestion

La responsabilité globale de rendre compte du Programme des Grands Lacs (élément 1.3.4 de l'AAP) appartient au directeur général régional (Ontario) d'ECCC. D'autres secteurs d'ECCC ont également des rôles importants à jouer dans la gestion et l'exécution de ce programme – la Direction des sciences et de la technologie, Eau (Direction générale des sciences et de la technologie) est responsable de nombre de volets scientifiques et des questions liées aux eaux souterraines dans les Grands Lacs; la Division de la gestion des substances chimiques (Direction générale de la protection de l'environnement) est responsable des produits chimiques préoccupants dans les Grands Lacs et les Services hydrologiques nationaux (du Service météorologique du Canada) et la Direction des sciences et de la technologie atmosphériques (de la Direction générale des sciences et de la technologie) offrent un soutien scientifique pour les questions de changement climatique dans les Grands Lacs.

ECCC compte de plus sur d'autres ministères et organismes fédéraux : Transports Canada est responsable au premier chef des rejets des navires dans les Grands Lacs et Pêches et Océans Canada est responsable au premier chef de gérer la menace et les répercussions des espèces envahissantes aquatiques dans les Grands Lacs. Ces partenaires fédéraux doivent injecter leurs propres ressources et doivent rendre compte de l'atteinte des objectifs de ces activités.

Nous donnons à l'annexe A plus de précisions sur les mécanismes de gouvernance et de gestion utilisés par le Programme des Grands Lacs et les accords connexes.

## 2.3. Affectation des ressources

Nous donnons au tableau 1 des précisions sur les dépenses du programme. Selon l'information disponible, le total des dépenses sur la période évaluée était de 85,4 millions de dollars, dont 47,3 millions de dollars étaient des dépenses du bureau du Directeur général régional (DGRO) de l'Ontario. Une bonne partie du reste des dépenses (environ 35,2 millions de dollars) a été consacrée au travail de la Direction générale des S et T pour l'exécution de travaux scientifiques à l'appui du programme.

**Tableau 1 : Dépenses du Programme des Grands Lacs pour 2010-2011 à 2014-2015**

Direction générale	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	Total
<b>DGR-Ontario</b>						
ETP	42,7	40	39,4	39	39,2	-
Salaires	3 303 326 \$	3 261 449 \$	3 375 343 \$	3 368 525 \$	3 379 369 \$	16 688 012 \$
F et E	1 105 221 \$	1 293 141 \$	4 832 457 \$	2 647 275 \$	1 897 490 \$	11 775 584 \$
Immobilisations	28 234 \$	-	-	-	-	28 234 \$

<b>S et C</b>	3 760 998 \$	3 602 633 \$	3 800 810 \$	3 825 810 \$	3 805 124 \$	18 795 375 \$
<b>Direction générale S et T</b>						
<b>ETP</b>	50	52	67	63	47	-
<b>Salaires</b>	3 568 318	3 786 786	4 978 702	4 777 007	3 636 529	20 747 342
<b>F et E</b>	1 178 658 \$	1 950 318 \$	2 862 844 \$	3 308 828 \$	2 912 830 \$	12 213 478 \$
<b>Immobilisations</b>	-	-	644 337 \$	791 983 \$	638 644 \$	2 074 964 \$
<b>S et C</b>	-	-	20 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	140 000 \$
<b>Autres directions générales *</b>						
<b>Salaires</b>	426 098 \$	117 132 \$	293 554 \$	700 351 \$	579 515 \$	2 116 650 \$
<b>F et E</b>	156 649 \$	146 021 \$	104 111 \$	136 412 \$	237 141 \$	780 334 \$
<b>Immobilisations</b>	-	-	-	-	-	-
<b>S et C</b>	15 960 \$	-	-	-	-	15 960 \$
<b>Toutes les directions générales</b>						
<b>Salaires</b>	7 297 742 \$	7 165 367 \$	8 647 599 \$	8 845 883 \$	7 595 413 \$	39 552 004 \$
<b>F et E</b>	2 440 528 \$	3 389 480 \$	7 799 412 \$	6 092 515 \$	5 047 461 \$	24 769 396 \$
<b>Immobilisations</b>	28 234 \$	-	644 337 \$	791 983 \$	638 644 \$	2 103 198 \$
<b>S et C</b>	3 776 958 \$	3 602 633 \$	3 820 810 \$	3 885 810 \$	3 865 124 \$	18 951 335 \$
<b>Total des coûts du programme</b>	13 543 462 \$	14 157 480 \$	20 912 158 \$	19 616 191 \$	17 146 642 \$	85 375 933 \$

**Notes :**

1. Les chiffres du système financier d'ECCC ont été communiqués par la Direction générale des finances le 17 juillet 2015. Les chiffres du DGR-Ontario ont été confirmés par la gestion du programme. Dans le cas de la Direction générale des S et T, il s'agit des dépenses estimatives de gestion du programme d'après le calcul type du salaire moyen utilisé par le conseiller en gestion financière de la direction générale à des fins de planification parce que le codage des ETP et des salaires dans le système financier n'était pas harmonisé avec le temps réel consacré par les employés de S et T au Programme des Grands Lacs.
2. \*Les autres directions générales sont : Direction générale de la protection de l'environnement (coût total de 1 409 914 \$); le Service météorologique du Canada (263 \$); la Direction générale de la vérification et de l'évaluation (135 960 \$); la Direction générale des services ministériels (1 045 \$) et les comptes par défaut (1 365 763 \$).

**2.4. Résultats attendus**

La diversité des objectifs et des résultats attendus des diverses initiatives entreprises dans le cadre du Programme des Grands Lacs n'a pas été saisie dans un modèle logique unique et unifié ou un même ensemble de résultats. Par contre, des modèles logiques distincts avec résultats attendus ont été préparés pour l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs, le Plan d'action des Grands Lacs et les projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs (voir l'annexe B). La présente évaluation a porté uniquement sur les progrès vers les résultats attendus de l'INGL et du PAGL (voir la section 4,3). Puisque, dans la période d'évaluation, la mise en œuvre des projets du PASGL était plutôt limitée et qu'il était prématuré d'évaluer la mesure de l'atteinte des résultats des projets, l'évaluation s'est concentrée sur la pertinence, la conception et l'exécution de cet élément du programme.

Puisque l'INGL et le PAGL appuient la mise en œuvre de l'AQEG Canada-É.-U. et de l'Accord Canada-Ontario, l'évaluation des résultats attendus de ces programmes, par extension, montre dans quelle mesure ECCC et ses partenaires réagissent aux engagements clés connexes des deux accords.

### 3. CONCEPTION DE L'ÉVALUATION

#### 3.1. Portée

L'évaluation porte sur les questions pertinentes et de rendement (notamment l'efficacité, l'efficience et l'économie) du sous-programme des Grands Lacs et plus particulièrement les activités de programme découlant de l'INGL. Nous avons accordé moins d'efforts à l'évaluation du PAGL, car il avait été évalué antérieurement, tandis que l'évaluation du PASGL a été plus limitée et a porté sur les progrès à ce jour car, tel que mentionné, il était trop tôt pour en évaluer les résultats. L'évaluation répond aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la Politique du Conseil du Trésor du Canada sur l'évaluation, qui dispose qu'il faut évaluer tous les programmes courants de subventions et contributions et les dépenses directes des programmes au moins aux cinq ans.

L'évaluation a surtout porté sur la période quinquennale s'étendant de 2010-2011 à 2014-2015 et a également englobé certains renseignements à jour de 2015-2016. L'évaluation a tenu compte, tout en en tirant parti, des évaluations antérieures de la phase IV du Plan d'action des Grands Lacs (2010) et des programmes sur l'eau douce découlant du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (2011).

#### 3.2. Approche et méthode d'évaluation

Nous décrivons brièvement ici les méthodes de recherche<sup>10</sup> utilisées pour recueillir des données probantes aux fins de l'évaluation et les exposons plus en détail à l'annexe C.

**Examen de la documentation et des publications :** Nous avons examiné la documentation et les publications pour recueillir des éléments de preuve afin de mieux répondre à chacune des questions d'évaluation. Mentionnons à ce titre la documentation des programmes (p. ex. rapports sur l'état des Grands Lacs, rapports d'étape de l'ACO), les documents ministériels et gouvernementaux fédéraux (p. ex. rapports ministériels sur le rendement d'ECCC (RMR), les évaluations précédentes, les budgets fédéraux) et certaines publications de recherche.

**Examen des données financières et de rendement :** Nous avons examiné les données financières et les données de rendement disponibles pour faciliter la validation des questions d'évaluation concernant l'efficacité/l'économie du programme (p. ex., coûts administratifs associés au décaissement des S et C) et à leur efficacité.

**Examen des dossiers de projet des subventions et contributions :** Nous avons mené un examen des dossiers d'un échantillon aléatoire de 40 projets du PAGL terminés (sur un total de 167 projets terminés subventionnés dans la période évaluée).

**Entrevues auprès d'informateurs clés :** Afin d'obtenir de la rétroaction sur toutes les questions d'évaluation, nous avons effectué des entrevues en profondeur auprès d'un échantillon de 43 informateurs clés, notamment des représentants des divers types d'intervenants pertinents, internes et externes à ECCC.

**Études de cas :** Nous avons mené deux études de cas afin d'analyser deux aspects spécifiques du Programme des Grands Lacs : 1) mise en œuvre de l'Accord Canada-

<sup>10</sup> Nous donnons dans une publication distincte une annexe technique sur les instruments de collecte des données, où figurent les instruments utilisés pour chaque méthode.

États-Unis de 2012 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, en insistant sur l'efficacité de la structure et des processus de gouvernance et 2) les processus scientifiques régissant l'établissement des cibles de phosphore pour le lac Érié.

**Sondage en ligne auprès des intervenants :** Nous avons mené un sondage en ligne afin d'obtenir des réponses quantifiables d'un grand groupe d'intervenants, en plus de ceux consultés dans le cadre des entrevues auprès des informateurs clés. Des 193 intervenants invités à participer, nous avons reçu des réponses de 108 d'entre eux, soit un taux de réponse de 56 %. Figuraient parmi les répondants au sondage des représentants de divers comités liés aux programmes, notamment le Comité exécutif des Grands Lacs, le Comité de gestion de l'ACO, les sous-comités des annexes de l'AQEGL et les sous-comités élargis, ainsi que les groupes de travail sur les AUB.

### 3.3. Difficultés et limites

Nous décrivons ci-dessous les difficultés rencontrées dans la tenue de l'évaluation, de même que les limites connexes et les stratégies retenues pour en atténuer les effets.

- Les renseignements sur la mesure du rendement étaient incomplets, car le sous-programme ne dispose actuellement pas d'une stratégie globale de mesure du rendement et des mécanismes correspondants de collecte des données pour chacun des secteurs de résultats analysés aux présentes. De plus, il était difficile d'obtenir des renseignements sur les résultats à partir des rapports finaux des projets subventionnés, au cours de l'examen des dossiers, car les rapports de projets portaient surtout sur les activités et les extrants. Pour ces motifs, l'information sur l'atteinte des résultats était incomplète. Dans la mesure du possible, les lacunes concernant les données probantes sur les résultats ont été comblées grâce aux données du Cadre de mesure du rendement du Ministère, d'autres renseignements de haut niveau sur le rendement (p. ex. dans les rapports touchant l'AQEGL et la CMI) et les données probantes obtenues d'autres sources, par exemple l'analyse documentaire et les entrevues auprès des informateurs clés.
- Là où la documentation et les données de rendement ne fournissaient pas de données probantes suffisantes, nous avons utilisé les observations des intervenants consultés dans les entrevues et le sondage. Il existe un risque de partialité découlant du choix des intervenants, étant donné qu'il n'a pas été possible d'interviewer chacun des intervenants pertinents. Ce risque a été atténué par les moyens suivants : choix soigné de l'échantillon de 80 personnes interviewées pour veiller à réunir tous les points de vue pertinents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'ECCC était adéquatement couvert par des répondants compétents de chaque groupe d'interviewés; en demandant aux interviewés de fournir des données probantes ou des exemples concrets appuyant les points de vue exprimés et en corroborant les conclusions de l'entrevue par des preuves fiables tirées de la documentation et des données, dans la mesure du possible. De la même façon, le sondage en ligne englobait un éventail de 108 intervenants pertinents représentant divers points de vue et le taux de réponse global, de 56 %, était élevé.
- Il était difficile de mesurer l'atteinte des résultats à long terme du Programme des Grands Lacs liés au rétablissement et à l'assainissement des lacs et des SP et pour évaluer la contribution du programme aux résultats observés. Les problèmes écologiques dans les Grands Lacs sont complexes et en constante évolution. Par

conséquent, l'atténuation ou le rétablissement de nombre de ces secteurs se produira à long terme et subira l'influence de facteurs échappant au contrôle du programme. En l'absence de données empiriques ou de données de rendement à jour, les données probantes d'évaluations liées aux résultats à long terme du programme reposaient fortement sur des constatations qualitatives, par exemple les observations des informateurs clés et les opinions des répondants au sondage. Nous n'avons tiré aucune conclusion à partir d'une seule ligne de données probantes et toutes les preuves pertinentes pour chaque résultat ont été triangulées de façon à parvenir à une conclusion. Dans les cas où il n'y avait tout simplement pas suffisamment de preuves ou qu'il était prématuré de tirer une conclusion, nous le soulignons.

## 4. CONSTATATIONS

Nous présentons ici les constatations de la présente évaluation par question d'évaluation (pertinence et rendement) et en fonction des questions d'évaluation connexes.

Pour chaque question d'évaluation, nous donnons une note d'après l'analyse des constatations de l'évaluation. Les énoncés de note et leur signification sont dégagés ci-dessous dans le tableau 2. Nous donnons à l'annexe D un résumé des notes des questions d'évaluation.

**Tableau 2. Définitions des énoncés de note types**

Énoncé	Définition
<b>Acceptable</b>	Le programme a établi qu'il a satisfait aux attentes concernant le secteur d'intérêt.
<b>Possibilité d'amélioration</b>	Le programme a établi qu'il a fait des progrès adéquats pour répondre aux attentes concernant le secteur d'intérêt, mais il est possible d'apporter encore des améliorations.
<b>Attention requise</b>	Le programme n'a pas établi qu'il a fait des progrès adéquats pour répondre aux attentes concernant le secteur d'intérêt et une attention est requise de façon prioritaire.
<b>Sans objet</b>	Il n'y a pas d'attente voulant que le programme œuvre dans le sens de la question d'évaluation.
<b>Impossible à évaluer</b>	Nous ne disposons pas de preuves suffisantes pour appuyer une note.

### 4.1. Pertinence

#### 4.1.1. Besoin continu du programme

Question d'évaluation : Pertinence	Note
1. Continue-t-on à avoir besoin du programme?	Acceptable

**Il existe un besoin évident de rétablir et de maintenir l'écosystème des Grands Lacs. Les Grands Lacs ont une importance et une valeur environnementales et socioéconomiques énormes pour le Canada. Les préoccupations environnementales actuelles et naissantes concernant les Grands Lacs exigent une attention soutenue du gouvernement du Canada. Nous disposons d'éléments**



**de preuve qu'il y a coordination des efforts afin d'éviter le double emploi entre les diverses compétences concernées par le rétablissement et le maintien de la qualité de l'eau des Grands Lacs.**

- L'écosystème des Grands Lacs est important sur le plan des dimensions et de la valeur environnementale et socioéconomique. Les Grands Lacs sont le plus grand réseau d'eau douce de surface de la planète et interviennent pour environ 18 % de l'eau douce de surface du monde et son écosystème appuie plus de 3 500 espèces de plantes et d'animaux et les industries de la pêche et de la marine marchande injectent plus de 7 milliards de dollars par an dans l'économie canadienne<sup>11</sup>.
- Il existe divers enjeux environnementaux qui continuent à poser problème dans le cas des Grands Lacs, notamment :
  - prolifération d'algues et de toxines, détérioration des habitats, maladies et mortalité causées par leur prolifération<sup>12,13</sup>;
  - excédent de phosphore<sup>14</sup> de plusieurs sources ponctuelles et non ponctuelles rurales et urbaines, par exemple les eaux de ruissellement urbaines et agricoles, le stockage inapproprié du fumier, les effluents d'eaux usées des municipalités, les réseaux septiques et les déversements industriels<sup>15</sup>;
  - espèces envahissantes<sup>16</sup>, soit au total 185 espèces aquatiques et au moins 157 espèces terrestres, non autochtones, qui perturbent l'écosystème, détériorent la qualité de l'eau en augmentant la turbidité<sup>17</sup>, en concentrant les toxines et en altérant la circulation des éléments nutritifs et de l'énergie<sup>18</sup> et causant de graves dommages économiques<sup>19</sup>;
  - le réchauffement des eaux de surface des Grands Lacs en raison du changement climatique<sup>20</sup>;
  - de nombreux secteurs préoccupants (SP) encore classés comme « altérés » et trois seulement des 17 SP ont été rayés de la liste et deux ont été identifiés comme SP en voie de rétablissement depuis le commencement du programme en 1987<sup>21</sup>.
- Les répondants au sondage indiquent presque unanimement qu'il demeure nécessaire que le Programme des Grands Lacs d'ECBC respecte les engagements du gouvernement fédéral et améliore la qualité et la santé de l'écosystème des lacs. De la même façon, les informateurs clés ont évoqué les problèmes naissants et

<sup>11</sup> ECBC, Assainissement des Grands Lacs, [http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes_f.htm).

<sup>12</sup> Conseil consultatif des professionnels de la santé de la Commission mixte internationale, *Human Health Effects from Harmful Algal Blooms: a Synthesis*, le 22 novembre 2013.

<sup>13</sup> CMI 2014, *Un régime santé pour le lac Érié : Réduction des charges de phosphore et des proliférations d'algues nocives. Rapport sur la priorité de l'écosystème du lac Érié*.

<sup>14</sup> Indice de la qualité de l'eau du Conference Board, <http://www.conferenceboard.ca/hcp/details/environment/water-quality-index.aspx>.

<sup>15</sup> EC 2013, Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=4FF37866-1>.

<sup>16</sup> Environmental Protection Agency des É.-U., The Great Lakes. <http://www.epa.gov/greatlakes/invasive/lakes/default.asp?lang=En&n=90661FCF-1>.

<sup>17</sup> Il faut entendre par turbidité l'effet des sédiments perturbés ou en suspension dans l'eau; c'est une épreuve clé concernant la qualité de l'eau.

<sup>18</sup> La circulation de l'énergie ou circulation calorifique désigne la circulation de l'énergie dans une chaîne alimentaire, des producteurs d'énergie aux consommateurs finaux; ECBC, L'état des Grands Lacs, <http://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=9889A192-1>.

<sup>19</sup> Marbek, 2007, Economic Value of Protecting the Great Lakes. Rapport préparé pour le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

<sup>20</sup> O'Reilly, C. M., S. Sharma, D.K. Gray, S. E. Hampton et coll., 2015. Rapid and highly variable warming of lake surface waters around the globe. *Geophysical Research Letters*, 42(24), 10,773-10,781.

<sup>21</sup> ECBC, Le rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs, <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=E08EA691-1>.



courants concernant la qualité de l'eau, les polluants, la prolifération des algues, la croissance de la population, le développement industriel, le changement climatique et les espèces envahissantes comme preuve de la nécessité courante des travaux de recherche et de surveillance appuyés par le programme. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de mesures coordonnées pour répondre à ces préoccupations, notamment le maintien de la participation du gouvernement fédéral pour répondre aux engagements prévus à l'AQEGL Canada-É.-U.

- Même si certains informateurs clés ont mentionné des zones de chevauchement entre les mandats des initiatives des compétences différentes, ils ont précisé que ces domaines de chevauchement sont appropriés, étant donné que le Canada, l'Ontario et les É.-U. ont en partage nombre des enjeux des Grands Lacs et ont des responsabilités analogues dans leur domaine de compétence. Parmi les initiatives clés d'autres compétences, mentionnons l'initiative étasunienne de rétablissement des Grands Lacs et la [Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs](#). Les répondants aux entrevues ont aussi insisté sur la coordination des efforts de ces compétences pour éviter le double emploi. Les accords avec l'Ontario et les É.-U. établissent le cadre de collaboration et de coopération.

#### 4.1.2. Alignement avec les priorités du gouvernement fédéral

Question d'évaluation : Pertinence	Note
2. Le programme est-il aligné avec les priorités du gouvernement fédéral?	Acceptable

**Le Programme des Grands Lacs est aligné avec les priorités du gouvernement fédéral et d'ECCE. L'initiative était inscrite au Budget 2010 et est conforme aux résultats attendus du gouvernement du Canada concernant un environnement sain et propre, à l'objectif 3 de la Stratégie fédérale de développement durable, à savoir maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau, et au résultat stratégique d'ECCE : « L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures ».**

- Les constatations découlant de l'examen documentaire et des entrevues auprès des informateurs clés indiquent que le Programme des Grands Lacs est harmonisé aux priorités du gouvernement fédéral et d'ECCE. Ainsi, le programme est conforme à l'ACO de 2014 par lequel les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont reconduit leur engagement à rétablir, à protéger et à conserver les Grands Lacs. De plus, dans l'ACO reconduit, les parties ont affirmé leur engagement à mettre en œuvre l'AQEGL Canada-É.-U. de 2012. En outre, le programme est directement associé au résultat stratégique d'ECCE « L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures »<sup>22</sup>.
- Les investissements dans cette initiative figuraient au Budget de 2010. En 2012, le gouvernement du Canada a réservé 16 millions de dollars sur quatre ans à l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs, pour travailler dans le sens de la qualité de l'eau du littoral et de la santé des écosystèmes aquatiques, ainsi qu'à lutter contre la prolifération des algues toxiques et nuisibles dans les Grands Lacs. Dans le Budget de 2013, le gouvernement du Canada répétait son engagement à appuyer les Grands Lacs, et notamment s'engageait à répondre aux recommandations faites par la Commission mixte internationale (CMI) aux

<sup>22</sup> ECCE, Rapport sur les plans et priorités 2014-2015, <http://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=024B8406-1&offset=4&toc=show>

gouvernements du Canada et des É.-U. concernant les niveaux d'eau et les débits dans la région supérieure des Grands Lacs.

- Le programme est également conforme aux résultats attendus du gouvernement du Canada concernant un environnement propre et sain<sup>23</sup> et à l'objectif 3 de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD)<sup>24</sup>, qui comprend des cibles pour protéger et rétablir les SP et l'écosystème aquatique des Grands Lacs. À titre d'exemple, le rapport d'étape le plus récent de la SFDD<sup>25</sup> comporte des preuves sur les concentrations de phosphore dans les Grands Lacs, y compris que les niveaux demeurent supérieurs aux objectifs concernant les bassins Ouest et Centre du lac Érié.

#### 4.1.3. Alignement avec les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral

Question d'évaluation : Pertinence	Note
3. Le programme est-il conforme aux responsabilités et aux rôles du gouvernement fédéral?	Acceptable

**Le Programme des Grands Lacs est conforme aux rôles et aux responsabilités du gouvernement fédéral tels que précisés dans les textes législatifs et dans les engagements internationaux pertinents. Une présence fédérale est nécessaire pour garantir la coordination entre les parties concernées, ce qui est également conforme aux mesures législatives pertinentes. Les intervenants croient que l'exécution du Programme des Grands Lacs est un rôle approprié que doit jouer le gouvernement fédéral pour la restauration et l'entretien de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.**

- Le Programme des Grands Lacs est conforme aux mesures législatives fédérales concernant l'environnement, notamment :
  - la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, où sont précisés les pouvoirs, devoirs et fonctions du ministre d'ECCE, à savoir la préservation et l'amélioration de la qualité de l'environnement naturel, y compris l'eau;
  - la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, qui précise les divers rôles du gouvernement du Canada concernant la protection de l'environnement, notamment la prise de mesures préventives et correctives pour protéger, améliorer et rétablir l'environnement et s'efforcer d'agir en tenant compte de l'intention des ententes et arrangements intergouvernementaux conclus, afin d'atteindre le niveau le plus élevé de qualité de l'environnement partout au Canada.
- Selon la Stratégie fédérale de développement durable de 2013, les gouvernements provinciaux et territoriaux et le gouvernement fédéral sont tous responsables d'atteindre les objectifs de durabilité de l'environnement.
- Presque tous les intervenants consultés dans le cadre du sondage (94 %) conviennent que le travail entrepris dans le cadre du Programme des Grands Lacs est un rôle approprié pour le gouvernement fédéral pour le rétablissement le maintien de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.
- De la même façon, en totalité, le personnel d'ECCE, les partenaires et les intervenants consultés au cours des entrevues conviennent que le Programme des Grands Lacs est conforme aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral. De

<sup>23</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada 2015, Descripteurs des secteurs de résultats du gouvernement du Canada.

<sup>24</sup> EC, Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada, 2013-2016. Novembre 2013.

<sup>25</sup> EC, Rapport d'étape de 2012 sur la Stratégie fédérale de développement durable, février 2013.

plus, certaines personnes interviewées au gouvernement fédéral ont mentionné qu'une présence et un rôle du fédéral sont justifiés compte tenu de la dimension internationale des Grands Lacs et pour aider à coordonner les diverses parties concernées.

## 4.2. Rendement – Efficience et économie

### 4.2.1. Conception du programme

Question d'évaluation : Rendement – Efficience et économie	Note
4. La conception du programme est-elle appropriée pour atteindre les résultats attendus?	Acceptable

**Globalement, la conception du Programme des Grands Lacs convient pour atteindre les objectifs attendus : la conception de l'INGL, du PAGL et du PASGL est logique; les structures et processus de programme et l'aspect scientifique sont harmonisés au nouvel AQEGL; il existe un mécanisme systématique de nouvelle désignation de AUB et de radiation des SP et les S et C semblent être un mécanisme efficace pour mobiliser et appuyer divers partenaires et les aider à atteindre les résultats du programme. Même si la conception globale du programme est logique, il n'en reste pas moins que certaines préoccupations ont été exprimées sur la nécessité d'une approche et d'une stratégie mieux définies et plus opportunes concernant la radiation des SP et la réaffectation des ressources, de même que sur le niveau de capacité du programme de réagir à l'augmentation prévue de la demande de travaux scientifiques à l'appui des sous-comités des annexes de l'AQEGL.**

- D'après l'examen de la documentation du programme et des modèles logiques (voir l'annexe B), la conception de l'INGL, du PAGL et du PASGL est logique, fondée sur des bases scientifiques et conforme aux objectifs du Programme des Grands Lacs.
- Pour la majorité, le personnel d'ECCC, les partenaires et les intervenants croient que la conception du Programme des Grands Lacs convient pour en atteindre les objectifs attendus. Ils constatent que les priorités et les enjeux principaux sont dégagés dans la version de 2012 de l'AQEGL Canada-É.-U. et que les initiatives de programme d'ECCC ont été harmonisées pour être conformes à la structure et aux processus nouveaux de l'accord actualisé.
- Un mécanisme systématique a été établi pour la nouvelle désignation des AUB et la radiation des SP<sup>26</sup>. Par contre, le travail d'assainissement concernant les SP consomme une forte proportion des fonds du programme et certains gestionnaires d'ECC estiment qu'il devrait y avoir une stratégie plus claire assortie de cibles et d'échéanciers, si possible, pour la radiation des SP dès que possible et la réaffectation des ressources à d'autres priorités, notamment la recherche scientifique. Des préoccupations ont été exprimées concernant la tension entre les AUB historiques, sur lesquelles la radiation de la liste devrait reposer, et les problèmes nouveaux et naissants. Certains informateurs clés ont mentionné que les intervenants de la collectivité sont réticents à radier de la liste un SP si de nouveaux problèmes émergent, même si les problèmes de l'AUB initiale ont été réglés adéquatement. Cette résistance des intervenants de la collectivité, croit-on, mène à

<sup>26</sup> Guide Canada-Ontario pour la désignation des altérations d'utilisation bénéfique, la préparation des rapports de l'étape 3 et la radiation des secteurs préoccupants de la liste, V3. Le 24 janvier 2014. Les échéanciers de radiation ne sont pas précisés dans le guide.

une certaine prudence et à certains retards dans le processus de radiation, ce qui peut ralentir le mécanisme permettant de gérer les enjeux à l'échelle du lac et non spécifiques aux SP.

- Les subventions et contributions sont un mécanisme efficace pour mobiliser et aider toute une gamme de partenaires et ainsi faciliter l'atteinte des résultats du programme. D'après les informateurs clés, les projets ne seraient pas possibles sans le soutien financier d'ECCE, qui peut aider à réunir des fonds et à susciter des activités d'autres partenaires et nombreux sont ceux qui aimeraient que l'on insiste davantage sur le financement des projets fondés sur la science, notamment les projets menés par les universités. De plus, dans une grande majorité, les intervenants sondés (plus de 80 %) sont d'accord qu'ECCE devrait offrir des subventions et contributions à divers partenaires pour appuyer leurs initiatives visant à améliorer la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.
- La reconduction de l'AQEGL a généré un processus à long terme visant à améliorer l'harmonisation des efforts scientifiques subventionnés et menés par ECCE avec les objectifs des 10 annexes de l'AQEGL, élaborés avec l'intrant des scientifiques. Généralement, les gestionnaires d'ECCE ont mentionné que la politique et les efforts scientifiques liés aux Grands Lacs sont maintenant mieux harmonisés au Ministère et qu'il y a de bonnes interactions entre les deux fonctions visant à dégager ce qui est souhaitable du point de vue scientifique et ce qui est possible du point de vue de la politique. Certains informateurs clés ont exprimé des préoccupations, par contre, concernant les limites à la capacité du programme de répondre aux augmentations prévues de la demande de travaux scientifiques pour appuyer les mécanismes des sous-comités des annexes de l'AQEGL, comprendre la complexité des facteurs qui interagissent et influent sur les lacs et dégager les risques nouveaux et naissants.
- D'après les résultats du sondage, une faible majorité des employés d'ECCE, des partenaires et des intervenants conviennent que les activités et les extrants du PAGL (65 %), de l'INGL (56 %) et du PASGL (64 %) sont adéquats et appropriés pour ce qui est d'améliorer la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.

#### 4.2.2. Gouvernance et gestion du programme

Question d'évaluation : Rendement – Efficience et économie	Note
5. Dans quelle mesure la gestion et la gouvernance du Programme des Grands Lacs sont-elles claires, appropriées et efficaces au regard de l'atteinte des résultats prévus?	Possibilité d'amélioration

**Les mécanismes de gestion et de gouvernance mis en place en 2012 pour l'AQEGL reconduite, y compris le Comité exécutif des Grands Lacs (CEGL) et les sous-comités des annexes, ont donné naissance à des processus binationaux visant à atteindre divers objectifs conformes aux résultats du programme d'ECCE et ont mené à un processus de gouvernance plus ouvert et plus transparent. Malgré ces améliorations, mentionnons, parmi les difficultés perçues, la communication et la collaboration, compte tenu du nombre d'initiatives de programme et d'organismes intervenants concernés, et en raison du fait que les rôles et les responsabilités, tels que définis à l'AQEGL, ne sont pas encore clairement compris par tous les intervenants.**

## Structure de gouvernance

- L'équipe d'évaluation a conclu que la gouvernance du programme s'est améliorée avec la mise en œuvre de l'AQEGL de 2012 :
  - Dans le cadre de l'AQEGL reconduite, le Comité exécutif des Grands Lacs et les sous-comités des annexes, semblent avoir suscité une amélioration de la gouvernance et établi des processus binationaux pour atteindre toute une gamme d'objectifs conformes aux résultats du programme d'ECCE.
  - Les annexes et les sous-comités à jour de l'AQEGL sont largement considérés comme étant mieux harmonisés aux besoins et aux réalités actuels des Grands Lacs que la structure antérieure à 2012 et les informateurs clés soulignent que le travail qui s'effectue est mieux concentré sur l'atteinte des résultats attendus, en partie en raison de l'établissement d'engagements axés sur le temps<sup>27</sup>.
- Plus particulièrement, les personnes interviewées ont l'impression que la structure améliorée des comités mis en place avec la reconduction de l'AQEGL a généré un mécanisme de gouvernance plus ouvert et plus transparent, où l'information est plus facilement disponible aux intervenants et au public et où un mécanisme large et inclusif de mobilisation et de consultation fait appel à une vaste gamme d'intervenants.
- Les résultats du sondage font également ressortir un soutien assez ferme à la majorité des organismes de gouvernance des Grands Lacs, car plus de la moitié des répondants ont mentionné que les comités des plans d'assainissement (72 %), le comité exécutif de l'ACO (58 %), l'équipe d'examen du plan de travail du PAGL (54 %) et le comité de gestion de l'ACO (53 %) ont été généralement efficaces (c.-à-d. réponse de 4 ou 5 sur une échelle de 5 points)<sup>28</sup> pour exécuter le Programme des Grands Lacs. Le CEGL est le seul comité évalué comme généralement efficace par moins de la moitié des répondants au sondage (48 %), même si, d'après les données probantes de l'entrevue et des études de cas, il semble qu'il soit tout simplement trop tôt pour pouvoir dire si le CEGL sera efficace<sup>29</sup>.
- Quoi qu'il en soit, d'après les résultats de l'étude de cas et les informateurs clés, il existe un certain nombre de secteurs d'amélioration proposés. Ainsi, voici divers points de vue exprimés par les informateurs clés :
  - un certain double emploi et une bureaucratie associés aux comités exécutifs et comités de gestion de l'ACO, et il y aurait possibilité de simplifier;
  - l'absence de mécanisme de coordination pour l'ensemble des 10 sous-comités des annexes de l'AQEGL;
  - le grand nombre de participants au CEGL pourrait avoir un effet néfaste sur l'efficacité;
  - il pourrait être difficile de maintenir l'intérêt et la participation de certains groupes d'intervenants, en ce qui a trait au CEGL (p. ex., groupes autochtones, ONG environnementales) parce que la participation active exige un niveau appréciable d'engagement et de ressources.

<sup>27</sup> À titre d'exemple, le travail du sous-comité des nutriments de l'annexe 4 et du groupe de travail chargé d'élaborer les cibles de rejet de phosphore pour le lac Érié est directement lié à l'atteinte des résultats d'ECCE concernant l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs.

<sup>28</sup> La totalité ou la majorité des autres répondants ont indiqué que chacun de ces organismes de gouvernance a été quelque peu efficace (c.-à-d. réponses de deux ou trois sur une échelle de cinq points).

<sup>29</sup> De l'avis des informateurs clés, l'efficacité du CEGL ne sera pas vraiment comprise jusqu'à ce que des enjeux importants surgissent, dans les mois et les années qui viennent et que les parties aient à rendre des décisions sur ces questions.

### Clarté des rôles et des responsabilités

- Au niveau des éléments individuels du programme, dans le cas de l'INGL, les responsabilités du DGR-Ontario et de la Direction générale des S et T pour l'exécution des activités et les extrants sont clairement précisées dans le modèle logique du programme (annexe B). De plus, les responsabilités touchant les mécanismes de gouvernance liés au PAGL et à l'ACO sont précisées (voir l'annexe A).
- Globalement, les rôles et les responsabilités des parties et les mécanismes de gouvernance sont définis par l'AQEGL. L'AQEGL comporte des énoncés clairs concernant les objectifs liés à chacune des 10 annexes et les responsabilités des parties concernant l'atteinte et la divulgation des progrès vers la réalisation de ces objectifs. Pour chacune des annexes, il est précisé à l'AQEGL que des groupes de travail à mandat limité dans le temps seront créés pour orienter les efforts sur les enjeux et les projets prioritaires (p. ex. le groupe de travail sur les objectifs et les rejets du sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4).
- Les résultats du sondage font ressortir des opinions mitigées concernant la mesure dans laquelle les rôles et les responsabilités des divers gouvernements et des diverses organisations concernés dans les initiatives du Programme des Grands Lacs sont clairs et compris. Moins de la moitié des répondants au sondage (45 %) conviennent que les rôles et les responsabilités sont clairs et compris. Le reste des répondants, soit 55 %, ont mentionné qu'ils sont soit en désaccord (34 %) ou qu'ils ne sont ni en accord ni en désaccord (21 %). Les répondants qui sont en désaccord laissent entendre qu'il y a un besoin de meilleures communications concernant les rôles et les responsabilités.
- Les informateurs clés ont mentionné que divers intervenants travaillent encore aux détails de leurs rôles et responsabilités, tandis que progresse le travail mené en vertu de la structure de gouvernance de la nouvelle AQEGL. Certains intervenants externes ont laissé entendre qu'il serait utile de disposer d'un graphique précisant les rôles de tous les intervenants concernés par la protection des Grands Lacs.
- Les informateurs clés ont aussi mentionné que, généralement, ils croient que l'AQEGL et le nouvel ACO et leurs structures de gouvernance sont complémentaires et qu'il n'y aura pas double emploi dans les travaux entrepris au titre de chaque accord.

### Communications, collaboration avec les partenaires et mobilisation

- Pour la plupart, les informateurs clés ont reconnu que, globalement, les communications et la collaboration sont difficiles compte tenu du nombre d'initiatives de programme et des nombreuses organisations d'intervenants concernées. Malgré cela, les communications et la collaboration entre gouvernements sont généralement considérées comme très bonnes. D'après la documentation, une recommandation d'évaluation antérieure<sup>30</sup> visant à améliorer la collaboration entre les partenaires fédéraux concernés dans le PAGL a été réglée par la création d'un plan de travail quinquennal sur le PAGL réunissant ECCC et son partenaire fédéral, le MPO.
- Les opinions sur l'efficacité de la communication avec les autres groupes d'intervenants et le public ainsi que sur leur mobilisation sont mitigées. La participation et la mobilisation des divers groupes d'intervenants dans le CEGL et

<sup>30</sup> EC 2010. Évaluation de la phase IV du Plan d'action des Grands Lacs.

les annexes, ainsi que le surcroît d'ouverture et de transparence du processus sont perçus de façon très positive par la majorité des informateurs clés. Toutefois, certains ont formulé des préoccupations concernant la durabilité de la participation à long terme de certains intervenants en raison des besoins en ressources, personnel et argent pour soutenir un processus complexe et exigeant. Selon les résultats du sondage, les répondants sont préoccupés concernant les communications et la collaboration des partenaires et des intervenants et à peine la moitié des répondants (53 %) sont d'accord et un sur dix (12 %) en désaccord sur l'efficacité de cet aspect.

#### 4.2.3. Efficience du programme et solutions de rechange

Question d'évaluation : Rendement – Efficacité et économie	Cote
6. Le programme entreprend-il certaines activités et livre-t-il certains produits au coût le plus bas possible? De quelle façon pourrait-on rendre les activités du programme plus efficaces? Y a-t-il des solutions de rechange, des façons plus économiques d'exécuter les extrants du programme?	Acceptable

**Un certain nombre de facteurs laissent penser que le Programme des Grands Lacs est efficace et rentable. Le programme a apporté des améliorations d'efficacité aux demandes de projets et aux mécanismes de rapports et le volet des S et C a pu réunir approximativement les trois quarts des ressources du projet à partir de sources autres qu'ECCC. Les coûts administratifs combinés du PAGL et de l'INGL sont comparables à ceux des autres programmes de S et C d'ECCC. De plus, pour la plupart, les intervenants consultés convenaient généralement que les initiatives relatives aux Grands Lacs sont efficaces par rapport au coût.**

- Dans l'évaluation antérieure de la phase IV du PAGL, les vérificateurs avaient recommandé ceci : « Le directeur général régional de l'Ontario doit étudier les moyens de simplifier les processus de demande et d'approbation de financement du FDGL »<sup>31</sup>. Dans un rapport de suivi d'ECCC (2011), il était précisé que le programme avait augmenté l'efficacité à cet égard en adoptant les mécanismes de demande et de rapports mis en œuvre dans le cadre du plan d'action d'ECCC concernant la réforme des S et C. Il ressort des données probantes d'entrevue auprès des bénéficiaires de S et C que le processus de demande a été généralement amélioré ces quelques dernières années (p. ex. meilleurs modèles de rapports et réaction plus opportune d'ECCC).
- Les projets de S et C ont permis de réunir des fonds et ressources d'autres sources. D'après l'information disponible dans l'échantillon de dossiers de projet de S et C étudiés, ECCC a versé 26 % des ressources du projet, dont 2 % en nature, tandis que 74 % des ressources ont été injectées par d'autres sources, dont 53 % en nature.
- Même si les informateurs clés ont été relativement peu nombreux à fournir des observations précises sur l'efficacité et l'économie du Programme des Grands Lacs, la plupart estimaient que le programme était efficace et économique globalement, par exemple, parce que les contraintes financières avaient imposé de la discipline aux dépenses de programme, de sorte que les fonds et les activités du programme étaient bien ciblés et parce qu'on prévoit réaliser des économies grâce aux

<sup>31</sup> EC 2010. Évaluation de la quatrième phase du Plan d'action des Grands Lacs, <https://www.ec.gc.ca/doc/ae-ve/2010-2011/1265/page6-fra.htm>

interventions prévues dans les projets (p. ex. projets visant à réduire le problème des espèces aquatiques envahissantes).

- Plus de la moitié des répondants au sondage auprès des intervenants (57 à 60 %) conviennent que les initiatives relatives aux Grands Lacs sont les façons les plus rentables, pour le gouvernement du Canada, de parvenir à restaurer et à maintenir la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs. L'un des répondants qui n'étaient pas d'accord, très peu nombreux (3 % à 6 %), estime que ces initiatives ne sont pas rentables, tandis que la plupart des autres ne sont ni d'accord ni en désaccord (33 % à 40 %).
- Interrogés à savoir s'ils croient qu'il est possible d'apporter des changements à l'exécution des activités relatives aux Grands Lacs et aux extrants afférents, et ce, à un moindre coût, près des deux tiers (65 %) ont mentionné qu'ils ne savaient pas. Un peu plus de un sur quatre (27 %) croit que des changements sont possibles pour réduire les coûts, tandis que moins de un sur 10 (8 %) mentionne qu'aucun changement n'est nécessaire. Les propositions clés concernant l'exécution du programme à un moindre coût étaient d'insister davantage sur le financement et les contrôles des coûts et d'améliorer la collaboration et la coordination au sein des parties concernées.

### Coefficient d'efficacité administrative

- L'un des indicateurs de l'efficacité d'un programme est le coefficient d'efficacité administrative, qui se calcule en fonction des coûts directs du programme (salaires et F et E)<sup>32</sup>, divisés par les fonds de S et C décaissés. Dans la période évaluée, au total, 14,8 millions de dollars en S et C ont été décaissés et le coefficient moyen d'efficacité administrative pour le programme est d'environ 0,15 (voir l'annexe E). Cela se compare aux coefficients estimatifs observés dans les évaluations d'autres programmes de S et C d'ECCE, qui se situent de 0,15 à 0,25<sup>33</sup>.
  - Les coefficients pour l'INGL (commençant à 0,55 et descendant à 0,29 au fil du temps) sont plus élevés que ceux du PAGL (qui commencent à 0,18 et descendent jusqu'à 0,13), ce qui peut laisser supposer que le second est légèrement moins efficace. Toutefois, il est important de signaler qu'il y a eu beaucoup moins de projets pour l'INGL que pour le PAGL (2 à 4 comparativement à 45 à 56 par an) et que le PAGL est un programme de longue date, permettant au personnel d'acquérir de l'expérience et d'augmenter son efficacité dans l'administration des S et C, tandis que l'INGL est un programme plus récent.

<sup>32</sup> Pour le calcul du coefficient d'efficacité administrative, les coûts salariaux et de F et E reposaient sur une estimation de programme de la partie totale des coûts du programme du DGR-Ontario utilisés pour administrer les S et C pour le PAGL et l'INGL (voir l'annexe E).

<sup>33</sup> EC 2013. Évaluation du programme de financement communautaire ÉcoAction; EC. 2011, Évaluation des programmes sur l'eau douce dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau.



## Mesure du rendement

Question d'évaluation : Rendement – Efficience et économie	Note
7. Est-ce que les données de rendement sont recueillies et divulguées? Le cas échéant, ces renseignements servent-ils à informer la haute direction/les décideurs?	Attention requise

**Le programme fait rapport aux échelons fédéral et provincial par l'intermédiaire de l'ACO et au niveau binational par l'entremise de l'AQEGL Canada-É.-U., concernant les progrès dans le sens des engagements prévus aux accords. Il existe des modèles logiques pour l'INGL et le PAGL ainsi que les projets d'assainissement des sédiments, mais pas de modèle logique global officiel, non plus que de stratégie de mesure du rendement, pour le Programme des Grands Lacs. Les gestionnaires de programme et les chercheurs ont mentionné que les données sont généralement adéquates, mais que des améliorations considérables seraient possibles. Ils reconnaissent qu'il est difficile d'intégrer et d'agréger les données des diverses initiatives du Programme des Grands Lacs.**

- La documentation sur le rendement du programme se situe dans divers mécanismes de rapports, dont nombre satisfont aux exigences de rapports de l'ACO et de l'AQEGL Canada-É.-U. Parmi ces documents, mentionnons :
  - les rapports sur l'état des Grands Lacs<sup>34</sup> (le plus récent a été publié en 2011), qui portent sur les principaux facteurs liés à la qualité de l'eau, à la vie dépendant du milieu aquatique et des paysages et aux processus naturels qui ont une incidence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs. Les résultats sont présentés lors des conférences sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs organisées conjointement par ECCO et l'Environmental Protection Agency des É.-U. (la plus récente a eu lieu en octobre 2011);
  - les rapports liés aux annexes relatives aux enjeux spécifiques de l'AQEGL de 2012, par exemple les rapports sur les plans d'aménagement panlacustre pour chacun des Grands Lacs<sup>35</sup>;
  - le rapport biennal de la CMI sur la qualité de l'eau des Grands Lacs<sup>36</sup>, où sont présentés 14 indicateurs de l'intégrité chimique, physique et biologique des Grands Lacs et deux indicateurs sur le rendement des programmes gouvernementaux au titre de l'atteinte des objectifs visant le rétablissement des sites contaminés antérieurement et désignés comme secteurs préoccupants;
  - les indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (ICDE) concernant l'état des Grands Lacs : assainissement des secteurs préoccupants (en réduisant les AUB et en rétablissant les utilisations bénéfiques) et réduction des concentrations de phosphore dans les Grands Lacs;

<sup>34</sup> Le Rapport sur l'état des Grands Lacs a été publié aux deux ans depuis 1994. <https://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=70FFEFDF-1>. En vertu de l'AQEGL de 2012, un rapport sur l'état des Grands Lacs sera publié aux trois ans. Le rapport sur l'état des Grands Lacs a été récemment présenté au forum public sur les Grands Lacs en octobre 2016 et le rapport sera publié en 2017.

<sup>35</sup> Les rapports annuels individuels pour chacun des Grands Lacs sont disponibles dans les archives qui se trouvent sur le site de la Collaboration canado-américaine pour la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Les rapports les plus récents ont été publiés en 2015. <https://binational.net/fr/category/a2-2/lamps-paaps/>

<sup>36</sup> Le 16<sup>e</sup> rapport biennal de la CMI sur la qualité de l'eau des Grands Lacs (avril 2013) contient une évaluation des progrès accomplis dans le rétablissement et le maintien de la qualité de l'eau des lacs depuis 1987. La CMI, dans ce rapport, recommandait également que les gouvernements, dorénavant, utilisent un ensemble de base d'indicateurs liés à l'objectif général de l'AQEGL de 2012. Après le 16<sup>e</sup> rapport biennal, en 2014, la CMI a formellement transmis ses recommandations touchant un ensemble plus réduit d'indicateurs écologiques de base au Canada et aux É.-U. ([http://www.ijc.org/fr/news?news\\_id=441](http://www.ijc.org/fr/news?news_id=441)). Le Canada et les É.-U. ont alors intégré l'avis de la CMI concernant les indicateurs écologiques dans les indicateurs de l'état des Grands Lacs des parties et ceux-ci s'harmonisent aux neuf objectifs généraux de l'AQEGL de 2012.

- diverses activités de rapport au niveau micro concernant ce qui suit : surveillance et modélisation continue de certains tributaires canadiens et des zones littorales du lac Érié; données et rapports pour évaluer l'état des SP et les indicateurs des AUB, ainsi qu'un cadre de mesure du rendement<sup>37</sup> pour évaluer les progrès dans le rétablissement des utilisations bénéfiques et la radiation des SP de la liste, préparé en réponse à une recommandation de l'évaluation de la phase IV du PAGL en 2010;
- les études sur les indicateurs visant à établir les conditions biologiques et chimiques de base pour le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle qui serviront par la suite à évaluer l'efficacité du projet par comparaison aux situations après l'assainissement.
- On prévoit également des rapports supplémentaires découlant des engagements pris en 2012 dans le cadre de l'AQEG. Cela comprend un rapport d'étape des parties (Canada-É.-U.), publié une première fois en 2016, et, de la CMI, un rapport triennal d'évaluation des progrès qui sera publié en 2017 et qui comprendra une évaluation de la mesure dans laquelle les parties ont atteint une série d'objectifs généraux et spécifiques concernant la qualité de l'eau des Grands Lacs.
- Sur le plan de la mesure du rendement appuyant directement le Programme des Grands Lacs, il n'existe pas de modèle logique global officiel, non plus que de stratégie complète de mesure du rendement<sup>38</sup> pour le sous-programme 1.3.4 de l'AAP. On a préparé des modèles logiques individuels pour l'INGL, le PAGL et le PASGL mais, actuellement, il n'y a aucune collecte systématique de données indicatrices liées aux nombreux résultats des modèles logiques. Quoi qu'il en soit, on a recueilli certains renseignements en matière de rendement sur deux indicateurs (c.-à-d. concentrations de phosphore dans les Grands Lacs et progrès dans l'assainissement des SP en termes de nombre de SP rayés de la liste et de nombre d'utilisations bénéfiques inscrites comme « altérées » ou « exigent une évaluation plus poussée ») ont été recueillis aux fins du cadre de mesure du rendement du Ministère et déclarés dans les rapports ministériels sur le rendement, quoique de façon sporadique au cours des cinq années du cadre d'évaluation<sup>39</sup>.
- En plus d'un manque de mesure du rendement à l'appui des diverses activités concernant les Grands Lacs, il y avait, de toute évidence, des lacunes constantes en matière de mesure de rendement et de rapports pour le programme, en ce qui a trait aux rapports des projets des S et C. Dans un suivi d'ECCE faisant suite à une recommandation d'évaluation antérieure visant l'élaboration d'une approche de rapports plus périodique et plus robuste à l'endroit des projets du PAGL exécutés par les partenaires fédéraux<sup>40</sup>, on indiquait que le programme avait mis en place des lignes directrices de surveillance et de rapports des fonds du PAGL, ainsi qu'un

<sup>37</sup> La gestion du programme a expliqué que, puisque le rétablissement des SP est un effort de collaboration entre de nombreux intervenants, la principale façon pour le programme de mesurer les progrès, sur le plan pratique, est d'utiliser chaque plan d'action (PA) de restauration des SP et les plans de travail annuels connexes. Les plans de travail des PA sont examinés chaque année et, parce que les travaux de restauration sont intrinsèquement itératifs, les plans de travail sont corrigés en conséquence. La mesure du rendement se fait en fonction des critères de radiation des AUB plus que par tout autre moyen. Lorsque les mesures du PA pour telle ou telle AUB sont presque terminées ou lorsque l'on perçoit que les conditions ont changé, on peut entreprendre une évaluation de l'état de l'AUB. D'après cela, soit on dégage d'autres travaux à exécuter, soit l'évaluation formera la base d'une recommandation visant la nouvelle désignation de l'AUB au statut « non altérée », qui serait intégrée dans l'ICDE lié au rétablissement des SP.

<sup>38</sup> EC, juin 2015. Mesure du rendement pour la prise de décisions. Examen du cadre de mesure du rendement d'EC. Document interne.

<sup>39</sup> Dans les RMR, les renseignements sur les concentrations de phosphore ont été déclarés uniquement en 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, tandis que les données sur le nombre d'utilisations bénéfiques inscrites comme altérées ou exigeant un supplément d'évaluation n'ont été divulguées qu'en 2013-2014 et 2014-2015.

<sup>40</sup> EC 2010. Évaluation de la quatrième phase du Plan d'action des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/ae-/default.asp?lang=Fr&n=A720ED4D-1&offset=1&toc=hide>

modèle de planification des travaux du PAGL et un rapport annuel connexe<sup>41</sup>. Toutefois, la gestion de programme a indiqué qu'il n'y a pas cumulé de l'information sur les résultats dans les rapports finaux des projets des S et C.

- Les personnes interviewées, y compris les gestionnaires de programme, les scientifiques et les bénéficiaires de S et C, ont généralement indiqué que les données de rendement sont adéquates et les gestionnaires d'ECDC, notamment, ont mentionné que les données de surveillance pour les nutriments, les SP et les projets d'assainissement des sédiments, ont connu des améliorations et devraient continuer dans ce sens. Un certain nombre de suggestions, néanmoins, ont été formulées pour de l'amélioration des mesures de rendement du programme, notamment :
  - créer un mécanisme afin de surveiller les répercussions à long terme des projets de S et C (même si certains bénéficiaires ont déjà intégré des activités de surveillance du projet, par exemple échantillons d'eau avant et après, imagerie et photographies par satellite);
  - concevoir une méthode pour agréger les données des diverses initiatives du Programme des Grands Lacs de façon à faire ressortir le rendement du programme global;
  - établir des liens entre les interventions et les résultats (c.-à-d. réduire les concentrations de nutriments et les résultats en matière de qualité de l'eau);
  - établir une différence entre les répercussions des interventions nouvelles et les effets hérités du passé;
  - isoler les répercussions des activités terrestres sur les concentrations de nutriments (p. ex., agriculture, ruissellement hivernal);
  - évaluer la qualité des données (p. ex. concentrations de phosphore) émanant de divers intervenants, par exemple les promoteurs de projets subventionnés, et intégrer toutes les données pertinentes;
  - améliorer l'archivage des données;
  - diverses autres propositions visant l'amélioration des données sur le rendement, notamment une meilleure coordination entre partenaires fédéraux, une meilleure documentation et l'adoption de la gestion adaptative<sup>42</sup> pour les activités courantes de surveillance et d'évaluation.

<sup>41</sup> EC 2010 Évaluation de la quatrième phase du Plan d'action des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/ae-ve/default.asp?lang=Fr&n=A720ED4D-1&offset=1&toc=hide>

<sup>42</sup> Le bureau de l'analyse des politiques du département de l'Intérieur des É.-U. définit la gestion adaptative comme « une approche systématique visant l'amélioration de la gestion des ressources par l'éclairage des résultats de la gestion ». Trois points clés ressortent pour expliquer la gestion adaptative : « la gestion adaptative reconnaît l'incertitude sur le fonctionnement des systèmes de ressources naturelles et la façon dont ils réagissent aux mesures de gestion; la gestion adaptative est conçue pour mieux comprendre la façon dont fonctionne le système de ressources, de manière à atteindre les objectifs de la gestion et la gestion adaptative se sert des interventions de gestion et de la surveillance de suivi pour promouvoir une meilleure compréhension et de meilleures décisions subséquentes ». <https://www.doi.gov/ppa/Adaptive-Management>

### 4.3. Rendement – Efficience

Question d'évaluation : Rendement – Efficience	Note
8. Dans quelle mesure a-t-on atteint les résultats attendus par suite du programme? <ul style="list-style-type: none"> <li>• INGL</li> <li>• PAGL</li> <li>• PASGL</li> </ul>	Acceptable Acceptable Impossible à évaluer

Nous avons obtenu des preuves des résultats atteints<sup>43</sup> par tous les types de données probantes et présentons les résultats dans la présente section en fonction des résultats attendus précisés dans les modèles logiques de l'INGL et du PAGL.

Le sondage auprès des intervenants a permis d'évaluer dans quelle mesure on avait atteint tous les résultats immédiats, intermédiaires et à long terme. Nous présenterons les résultats en fonction du pourcentage des répondants au sondage qui ont perçu que tel résultat a été atteint dans une large mesure (c.-à-d. réponses de 4 ou 5 sur une échelle de 5 points) ou dans une certaine mesure (c.-à-d. réponses de 2 ou 3 sur l'échelle). Il faut préciser que, puisque nombre des comités et sous-comités travaillaient encore directement sur les livrables clés pour l'INGL, y compris les cibles à fixer, il était trop tôt pour mesurer l'efficacité de certains aspects de ce programme. Selon les preuves obtenues des entrevues, cela peut expliquer les cotes modestes résultant du sondage concernant l'atteinte des résultats, car une bonne part du travail est toujours en cours.

#### 4.3.1 Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs

##### **Objectifs/résultats immédiats**

En raison du fait qu'il y a un grand nombre de résultats immédiats/directs (12) dans le modèle logique de l'INGL, nous présentons les constatations dans cette section pour les cinq objectifs de l'INGL auxquels sont associés des résultats immédiats. Tel que précisé ci-dessous, ces constatations indiquent que le travail en cours d'exécution dans le cadre de l'INGL est généralement sur la bonne voie et qu'on a accompli des progrès pour chacun des cinq objectifs.

**Résultat immédiat 1 :** *Mesure des rejets de phosphore de sources urbaines et agricoles afin de préciser et de mesurer les rejets de phosphore, d'éclairer les décisions et de suivre les progrès vers l'atteinte des cibles de réduction du phosphore et d'en faire rapport – Acceptable*

**Les progrès vers l'atteinte des résultats ont été acceptables dans les domaines des activités scientifiques et de surveillance pour mesurer les rejets de phosphore, et on a notamment établi des inventaires et des modèles et réuni des données de base sur les nutriments et les cibles de réduction du phosphore.**

- Les changements et l'alignement des ressources au sein de la Direction des sciences et de la technologie, Eau, d'ECCE ont entraîné certains retards à la fin de

<sup>43</sup> Puisqu'il est prématuré d'évaluer les résultats ultimes de l'INGL et du PAGL (rétablissement et protection de la qualité de l'eau et de la santé de l'écosystème des Grands Lacs et rétablissement et maintien de l'intégrité chimique, physique et biologique de l'écosystème du bassin des Grands Lacs), ces résultats sont exclus de la présente section. L'atteinte de ces résultats est un processus à très long terme et l'évaluation des résultats à plus court terme est le seul moyen logique permettant d'établir estimativement dans quelle mesure on avance vers les résultats ultimes.

l'exercice 1 (2012-2013) dans l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs. Par conséquent, cela a nécessité des ajustements à certains travaux de surveillance et provoqué des retards dans l'analyse des données<sup>44</sup>. Par contre, dans le RMR 2013-2014, on indique qu'il y a eu des progrès vers les résultats dans les domaines de la science et de la surveillance, y compris l'élaboration d'inventaires et de modèles et la collecte de données de base sur les nutriments. Il ressort également de la documentation<sup>45</sup> que divers dispositifs d'échantillonnage ont été installés afin de recueillir des données sur les rejets de phosphore<sup>46</sup> et de l'information pour les modèles prévisionnels.

- D'après le travail du sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4, les cibles de réduction du phosphore pour les bassins Ouest et Centre du lac Érié ont été annoncées par ECCC et l'EPA des É.-U. en février 2016, tel que prévu.
- Selon la CMI, le Canada et les É.-U. ont contribué de façon importante à l'amélioration de nos connaissances des sources de nutriments en excès et à l'élaboration de méthodes fructueuses pour les gérer<sup>47</sup>.
- En majorité, les intervenants qui ont répondu au sondage ont indiqué que l'INGL a atteint dans une large mesure les résultats secondaires suivants : disposer de données essentielles comme intrant pour les modèles prévisionnels afin de dériver les cibles de réduction des rejets de phosphore pour le lac Érié (59 %) et disposer d'une connaissance à jour et plus précise des rejets de phosphore canadiens dans le lac Érié (56 %). Tous les autres répondants ont mentionné que ces résultats secondaires ont été atteints dans une certaine mesure.

**Résultat intermédiaire 2 : Meilleure connaissance de l'influence des espèces aquatiques envahissantes et des autres facteurs contribuant à la prolifération des algues, ainsi que des effets des algues toxiques et nuisibles sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème – Acceptable**

**La recherche documentée par l'intermédiaire des sous-comités des annexes de l'AQEGL a permis une meilleure connaissance des rejets de nutriments et des espèces envahissantes et autres facteurs affectant la qualité de l'eau, la santé des écosystèmes et la prolifération des algues.**

- Le sous-comité des nutriments de l'annexe 4 a progressé et amélioré sa connaissance des espèces envahissantes et autres facteurs affectant la qualité de l'eau. Les modifications de 2012 à l'AQEGL comportent plusieurs annexes visant à répondre aux défis actuels et naissants, notamment les espèces aquatiques envahissantes (EAE). ECCC a contribué aux stratégies binationales de conservation de la biodiversité (SCB), qui comportaient une évaluation de la menace des EAE et a rassemblé des partenaires régionaux clés afin de créer un plan d'action coordonné concernant le roseau commun et d'autres espèces terrestres envahissantes prioritaires. Nombre de commentateurs de l'ACO étaient favorables aux engagements actuels en vertu de cet accord, particulièrement ceux touchant les initiatives de détection précoce et d'intervention rapide, une meilleure

<sup>44</sup> EC 2014, *Rapport annuel 2012-2013 de l'INGL*.

<sup>45</sup> EC 2014, *Rapport annuel 2012-2013 de l'INGL*.

<sup>46</sup> Parmi les données actuellement disponibles, mentionnons les rejets de nutriments pour cinq tributaires canadiens du lac Érié et la rivière Détroit pour la période de 2012 à 2015, ainsi que des évaluations et rapports concernant les concentrations de nutriments du littoral et du large. EC 2015, exposé de la Direction des sciences et de la technologie, Eau, pour la journée sur la science dans les Grands Lacs.

<sup>47</sup> CMI 2014, *Un régime santé pour le lac Érié : Réduction des charges de phosphore et des proliférations d'algues toxiques. Rapport sur la priorité de l'écosystème du lac Érié*.

compréhension et de meilleurs outils pour lutter contre les EAE et la mobilisation de la collectivité des Grands Lacs pour prévenir et déceler les EAE, y répondre et les gérer<sup>48</sup>.

- Le gouvernement du Canada a travaillé de concert avec l'Ontario pour lutter contre les EAE et les engagements pris dans le cadre de l'ACO rendent compte des efforts pour travailler ensemble et avec d'autres pour protéger les eaux des Grands Lacs contre les EAE. Ces efforts concertés comprennent la planification et des mesures précoces de protection et de réponse lorsque cela est possible, et des efforts scientifiques pour augmenter nos connaissances et mettre au point de nouveaux outils<sup>49</sup>. En tant que partenaire clé, Pêches et Océans Canada exécute également des travaux scientifiques contribuant à la connaissance de l'état de l'écosystème et aux progrès vers une gamme d'objectifs de l'AQEGL de 2012, en se concentrant particulièrement sur les EAE et l'habitat et les espèces dans les Grands Lacs<sup>50</sup>. D'après l'information versée aux dossiers de projet, certains projets locaux supposent la surveillance des espèces envahissantes, par exemple les moules zébrées et les plantes des rivages.
- Près de la moitié des intervenants au sondage (44 %) ont mentionné que l'INGL avait permis, dans une large mesure, d'atteindre le sous-résultat portant sur une meilleure connaissance des liens entre les concentrations de phosphore et la prolifération d'algues et 37 % ont donné la même cote favorable au résultat secondaire portant sur une meilleure connaissance commune des facteurs contribuant à la prolifération des algues toxiques. Les autres répondants ont indiqué que ces résultats avaient été atteints dans une certaine mesure. Ces constatations ne sont pas étonnantes, étant donné que les efforts étroitement liés à ce résultat sont de nature courante dans le cadre du travail du sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4.
- D'après le travail accompli par l'équipe de travail sur les objectifs et les rejets du sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4<sup>51</sup>, les informateurs clés croient généralement à une amélioration des connaissances des facteurs contribuant à la production des algues et de leurs répercussions. Ils reconnaissent également que le travail scientifique est complexe, que la situation n'est pas statique et que des recherches constantes s'imposent.

**Résultat immédiat 3 :** *Établir des cibles de réduction des rejets de phosphore fondées sur la science et convenues à l'échelle binationale – Acceptable*

**Le sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4 a résumé la recherche sur les rejets de nutriments dans le lac Érié à partir de tributaires canadiens et recommandé pour le lac Érié des cibles de rejets de phosphore.**

- Tel que mentionné dans l'ACO, un engagement a été pris dès 2016 afin d'établir des cibles scientifiques sur les concentrations de phosphore et la réduction des rejets pour le lac Érié. D'après un rapport de 2014<sup>52</sup>, à ce moment, on s'efforcera de conclure un accord sur une approche binationale à la surveillance et aux rapports concernant les concentrations et les rejets de phosphore.

<sup>48</sup> EC 2014. ACO : Rapports du gouvernement du Canada sur les observations.

<sup>49</sup> EC 2014. ACO : Rapports du gouvernement du Canada sur les observations.

<sup>50</sup> Parlement du Canada. *Réponses du gouvernement du Canada aux recommandations du Rapport 2014 du comité* (Comité permanent de l'environnement et du développement durable).

<sup>51</sup> *Établissement des cibles de phosphore pour le lac Érié en vertu de l'AQEGL*. Groupe de travail sur les objectifs et les charges du sous-comité des nutriments de l'annexe 4. Présentation à EC, février 2015.

<sup>52</sup> EC 2014. ACO : Rapports du gouvernement du Canada sur les observations.

- Le groupe de travail sur les objectifs et les rejets a été créé par le sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4 du CEGL. Le groupe de travail mène une analyse en profondeur à l'aide des données scientifiques et des outils de modélisation actuels et effectue des relevés du phosphore dans diverses zones du lac Érié pour élaborer des modèles et établir des cibles de concentrations de phosphore pour le lac. Les recommandations relatives aux cibles ont été publiées<sup>53,54</sup> et, tel que mentionné précédemment, les cibles binationales ont été annoncées en février 2016.
- Le sous-comité sur les nutriments de l'annexe 4 est en bonne voie de terminer le travail visant l'élaboration, pour le lac Érié, d'une stratégie binationale de réduction du phosphore<sup>55</sup>.
- Le personnel d'ECCC, les partenaires et les intervenants ont mentionné que le travail mené dans le cadre de l'INGL est généralement sur la bonne voie. Ils estiment qu'il existe encore des lacunes au niveau des connaissances, tout en faisant remarquer que la recherche a permis une meilleure connaissance des rejets de phosphore et que des progrès ont été accomplis dans l'élaboration, pour le lac Érié, de cibles de réduction des rejets de phosphore.
- Environ la moitié des répondants au sondage ont mentionné que l'INGL a, dans une certaine mesure, permis ce qui suit : établir des cibles à jour et scientifiquement défendables concernant le phosphore à des fins de gestion, pour respecter les jalons clés de l'AQEGL Canada-É.-U. (50 %); elle a également atteint les objectifs pour l'écosystème et les cibles de rejets de phosphore afin de guider les décisions intérieures et binationales de gestion du phosphore (47 %). De plus, environ la moitié des répondants ont indiqué que chaque résultat avait été atteint dans une certaine mesure. Les cotes modestes concernant la mesure de l'atteinte de ces résultats ne sont pas inattendues, étant donné que le travail à l'appui de ces résultats était en cours au moment de l'enquête et que dans le cadre de celle-ci, on demandait si les résultats avaient déjà été atteints.

**Résultat immédiat 4 :** *Préparer et évaluer des options de politique pour réduire les rejets de phosphore des sources ponctuelles et non ponctuelles agricoles et urbaines – Acceptable*

**ECCC a terminé une évaluation des options de politique pour réduire les rejets de phosphore dans le lac Érié et on prévoit que se poursuivront les efforts pour évaluer plus à fond et parfaire ces options dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action national du Canada.**

- ECCC mène une évaluation des options de politique et des pratiques exemplaires pour réduire les rejets de phosphore provenant de sources ponctuelles et non ponctuelles afin d'appuyer le processus décisionnel à tous les paliers du gouvernement et dans le secteur privé en matière de lutte contre les concentrations d'algues toxiques et nuisibles dans les Grands Lacs<sup>56</sup>.

<sup>53</sup> Cibles recommandées de rejets de phosphore pour le lac Érié, rapport final du groupe de travail sur les objectifs et les cibles de l'annexe 4 au sous-comité de l'annexe sur les nutriments. Le 11 mai 2015.

<sup>54</sup> Cibles binationales recommandées de rejets de phosphore pour lutter contre la prolifération des algues dans le lac Érié. Le 30 juin 2015.

<sup>55</sup> *Établissement des cibles de phosphore pour le lac Érié en vertu de l'AQEGL.* Groupe de travail sur les objectifs et les charges du sous-comité des nutriments de l'annexe 4. Présentation à EC, février 2015.

<sup>56</sup> Parlement du Canada. *Réponses du gouvernement du Canada aux recommandations du Rapport de 2014 du comité* (Comité permanent de l'environnement et du développement durable).

- En majorité, les répondants ont indiqué que l'élaboration d'options de politique pour permettre les réductions des rejets de phosphore avait été atteinte dans une certaine (57 %) ou large (29 %) mesure.
- Les informateurs clés ont mentionné que l'approche de gestion adaptative, dont l'objet est d'améliorer la gestion des ressources par l'évaluation et l'apprentissage des résultats des interventions de gestion, constitue un thème central de la stratégie de réduction du phosphore, pour renforcer l'idée que les lacs sont des environnements dynamiques et complexes non entièrement connus et qui devraient changer à mesure que nous changeons nos répercussions sur eux. Il se dégage un consensus selon lequel la stratégie de réduction du phosphore servira de feuille de route pour un plan d'action intérieur et des plans de mise en œuvre pour la réduction du phosphore dans le bassin hydrographique.
- Le travail sur l'élaboration et l'évaluation des options de politique afin de réduire les rejets de phosphore de sources canadiennes dans le lac Érié est presque terminé<sup>57</sup> et les efforts pour évaluer plus à fond et parfaire ces options de politique devraient se poursuivre dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action du Canada, qui sera finalisé en 2018.

**Résultat intermédiaire 5 : *Élaborer un cadre binational d'évaluation et de gestion du littoral* – Acceptable**

**Des progrès acceptables ont été accomplis par le sous-comité de gestion panlacustre de l'annexe 2 pour élaborer un cadre binational d'évaluation et de gestion du littoral. L'ébauche du cadre a été terminée en février 2016.**

- Le sous-comité de gestion panlacustre de l'annexe 2 a créé un groupe de travail chargé de préparer un cadre intégré permettant de dégager les priorités et de guider la gestion des zones littorales des Grands Lacs. La mise en œuvre du cadre du littoral devrait faire progresser la gestion du littoral.
- Le travail visant à terminer le cadre du littoral avance bien; un rapport d'étape binational a été terminé et accepté en décembre 2014<sup>58</sup>. Par la suite, une ébauche de cadre a été terminée en février 2016 et une ébauche révisée a été affichée pour examen par le public en mai 2016.
- Les informateurs clés ont mentionné que le travail préliminaire visant l'élaboration d'un cadre d'évaluation et de gestion du littoral a été plus compliqué que prévu. Ainsi, l'orientation du gouvernement provincial de l'Ontario porte sur les secteurs prioritaires (p. ex. les plages), tandis que le gouvernement fédéral voit les lacs de façon plus systémique. Les deux paliers de gouvernement conviennent de se concentrer sur les sources de pollution non ponctuelles.
- Les quatre cinquièmes des répondants au sondage (80 %) ont mentionné que le résultat secondaire lié à la gestion binationale coordonnée des secteurs littoraux afin de servir la qualité de l'eau et les écosystèmes des Grands Lacs a été atteint dans une certaine mesure, ce qui est conforme au fait que le cadre du littoral est encore en préparation. Pour moins de un dixième des répondants (7 %), ce résultat a été atteint dans une large mesure.

<sup>57</sup> Greenland International Consulting Ltd., Wilkinson Insight Inc. et faculté de l'Université de Guelph, le 11 mars 2016. Évaluation des options de politique pour parvenir à des réductions des nutriments de sources canadiennes dans le lac Érié. (en anglais) Projet de rapport final.

<sup>58</sup> Annexe 2, Rapport du groupe de travail du littoral sur la gestion panlacustre, décembre 2014.



## **Résultats intermédiaires**

- Presque tous les intervenants qui ont répondu au sondage croient qu'on a accompli au moins certains progrès vers l'atteinte de tous les résultats intermédiaires de l'INGL et aucun répondant (ou sinon, quelques-uns seulement) ne croit qu'il y a eu progrès dans une large mesure dans le sens de ces résultats. Nous présentons ci-dessous des preuves supplémentaires pour chacun des résultats intermédiaires.

### **Résultat intermédiaire 1 : Mettre en œuvre des mesures de prévention et de lutte antipollution pour réduire les rejets de phosphore – Acceptable**

**Des progrès acceptables ont été accomplis dans l'élaboration des cibles de réduction du phosphore et des mesures sont en préparation en 2016 pour atteindre ces cibles.**

- Tel que mentionné, on prépare actuellement (en 2016) un plan d'action canadien visant à réduire les rejets de phosphore dans le lac Érié pour atteindre les cibles binationales et on prévoit qu'il sera terminé en 2018.
- D'après les preuves provenant des entrevues auprès des informateurs clés, le volet de S et C du programme a participé au résultat en aidant les collectivités à réduire les déversements d'eaux usées dans les lacs. Par exemple, dans l'examen des dossiers, nous constatons que l'un des projets était axé sur le diagnostic de l'état d'un réseau d'eaux usées.

### **Résultat intermédiaire 2 : Réduire le plus possible la présence et les effets des algues toxiques et nuisibles – Possibilité d'amélioration**

**Malgré certains progrès au cours de ces dernières décennies pour réduire la présence d'algues dans le lac Érié, les preuves tirées de la recherche indiquent que les proliférations récentes d'algues sont le résultat de rejets excessifs de nutriments et qu'il y a eu nivellement ou inversion des réductions antérieures en matière de rejets de nutriments.**

- On améliore constamment la gestion panlacustre du lac Érié<sup>59</sup>, mais les résultats jusqu'à maintenant sont mitigés sur le plan des effets de ces mesures sur les algues. Une étude menée par la CMI (2013) à l'aide de sept indicateurs chimiques illustre que les résultats depuis 1987 sont surtout favorables, sinon stables, ce qui rend compte du succès des modifications de politiques mises en œuvre par le Canada et les É.-U. après l'accord initial de 1972<sup>60</sup>. Par contre, dans la même étude, on conclut également que les proliférations récentes d'algues (2013) observées dans les Grands Lacs sont le résultat de rejets excessifs de nutriments<sup>61</sup>. On constate aussi des signes de nivellement voire, dans certains cas, d'inversion des réductions obtenues au cours des dernières décennies et antérieurement en matière de rejets de nutriments. Selon une étude de la CMI menée en 2014, les rejets totaux de phosphore n'ont pas régressé de façon appréciable dans nombre de cours d'eau drainant les régions agricoles et la fraction dissoute hautement

<sup>59</sup> Plan d'aménagement panlacustre du lac Érié, Rapport annuel 2014.

<sup>60</sup> CMI 2013. *Assessment of Progress Made Towards Restoring and Maintaining Great Lakes Water Quality Since 1987*.

<sup>61</sup> CMI 2013. *Assessment of Progress Made Towards Restoring and Maintaining Great Lakes Water Quality Since 1987*.

bioassimilable des rejets totaux (phosphore réactif dissous) n'a cessé d'augmenter<sup>62</sup>.

- L'une des orientations majeures des efforts d'ECCC et de ses partenaires est de réduire les quantités de phosphore excédentaires pénétrant dans les Grands Lacs, notamment le lac Érié, et qui contribuent à la prolifération des algues.

**Résultat intermédiaire 3 :** *Le Canada et les É.-U. fixent et respectent des cibles de réduction des rejets de phosphore pour tous les Grands Lacs – Impossible à évaluer*

**Il est prématuré d'évaluer dans quelle mesure les cibles de réduction du phosphore sont atteintes, parce que les cibles concernant le lac Érié n'ont été préparées que récemment.**

- Tel que signalé, les cibles binationales de réduction du phosphore pour les bassins Ouest et Centre du lac Érié ont été annoncées par l'ECCC et l'EPA des É.-U. en février 2016. Il est trop tôt pour évaluer dans quelle mesure les cibles seront atteintes.
- L'INGL est axée sur le lac Érié, mais les approches scientifiques et politiques élaborées devraient finalement être transférables pour les autres Grands Lacs.

**Résultat intermédiaire 4 :** *Meilleures connaissance et gestion du littoral des Grands Lacs – Acceptable*

**La connaissance du littoral s'est améliorée au fil du processus d'élaboration d'un cadre d'évaluation et de gestion du littoral et les efforts pour gérer le littoral s'intensifieront lorsque le cadre aura été approuvé en 2016.**

- Les informateurs clés qui connaissent le travail du sous-comité de gestion panlacustre de l'annexe 2 ont mentionné que beaucoup a été appris et « documenté » (p. ex. dans les rapports d'étape)<sup>63</sup> tant par la mobilisation des scientifiques que des intervenants, dans le processus d'élaboration du cadre d'évaluation et de gestion du littoral.
- Les efforts de gestion du littoral des Grands Lacs s'intensifieront après l'achèvement et l'approbation du cadre d'évaluation et de gestion du littoral en 2016. Tel que mentionné, une ébauche de cadre a été terminée en février 2016 et une ébauche révisée a été affichée pour consultation du public en mai 2016.

**Résultat intermédiaire 5 :** *Réduction des effets cumulatifs des activités humaines dans les zones littorales – Impossible à évaluer*

**Il est prématuré d'évaluer ce résultat, car le cadre d'évaluation et de gestion du littoral n'a pas encore été finalisé.**

- Il sera possible d'effectuer des mesures plus systématiques des répercussions cumulatives des activités humaines sur le littoral des Grands Lacs<sup>64</sup> lorsque le cadre d'évaluation et de gestion du littoral aura été parachevé et approuvé en 2016.

<sup>62</sup> CMI 2014. *A Balanced Diet for lac Érié: Reducing Phosphorus Loadings and Harmful Algal Blooms. A Report of the Lake Erie Ecosystem Priority.*

<sup>63</sup> Rapport du groupe de travail sur l'aménagement panlacustre (annexe 2), décembre 2014.

<sup>64</sup> Même si les SP peuvent se situer dans une zone littorale, l'orientation de l'INGL sur le littoral est distincte de l'orientation du PAGL concernant le rétablissement des AUB dans les SP. Le cadre d'évaluation et de gestion du littoral

### 4.3.2 Plan d'action des Grands Lacs

#### **Résultats immédiats**

**Résultat immédiat 1** : *Mesures correctives plus efficaces et mieux intégrées dans les secteurs préoccupants – Acceptable*

**Des mesures correctives sont mises en œuvre dans les SP par l'élaboration de plans d'assainissement et la mise en œuvre de projets subventionnés axés sur les AUB et les SP avec la participation de partenaires locaux.**

- Des plans d'assainissements sont préparés pour chaque SP et, d'après l'examen du dossier, toutes les S et C ont été axées vers les SP et les AUB et ont fait appel à divers partenaires locaux, notamment les municipalités, les collectivités des Premières Nations et d'autres organismes locaux. Parmi les projets, mentionnons :
  - initiatives de restauration, par exemple le rétablissement des zones tampons, des terres humides, des forêts, des rives ou des habitats des cours d'eau;
  - les projets sur les habitats lacustres supposent la plantation d'arbres et de plantes et des habitats de terres humides protégées ou améliorées pour les espèces en péril et autres espèces;
  - surveillance de projets, y compris des projets d'évaluation géomorphologique, des projets d'échantillonnage et d'analyse des eaux et la mise en place de mécanismes de surveillance;
  - projets d'information et de sensibilisation axés sur les propriétaires fonciers des ressources disponibles et campagnes de sensibilisation du grand public.
- Quelques dossiers de projet comprenaient des mesures des répercussions, par exemple les répercussions sur la qualité de l'eau de ces diverses activités subventionnées.
- Tous les répondants au sondage ont mentionné que le travail entrepris par l'intermédiaire du PAGL a atteint ce résultat dans une certaine (46 %) ou une large (54 %) mesure.

**Résultat immédiat 2** : *Meilleure caractérisation des problèmes environnementaux et des progrès dans les secteurs préoccupants – Acceptable*

**La caractérisation des problèmes environnementaux et des progrès dans les SP est obtenue par des mesures scientifiques et une surveillance de la santé des écosystèmes ainsi que la préparation de plans d'assainissement, de plans de travail annuels et de rapports d'étape pour les SP.**

- L'examen de la documentation révèle que l'on prépare des plans d'assainissement, plans de travail annuels et rapports d'étape pour préciser les problèmes et suivre les progrès dans les SP.
- Les fonds de F et E sont utilisés pour les travaux scientifiques et la surveillance, ce qui fait partie intégrante des efforts de caractérisation et de mise en œuvre des mesures correctives dans les SP<sup>65</sup>.

---

en vertu de l'INGL vise à gérer une vaste gamme d'effets cumulatifs, notamment le ruissellement de sources non ponctuelles, le durcissement des rives, les répercussions du changement climatique, les pertes d'habitats, les espèces envahissantes, les problèmes des sédiments contaminés et du dragage, la contamination bactérienne, les eaux souterraines contaminées et d'autres facteurs lorsqu'ils sont identifiés comme sources de stress pour l'environnement littoral. AQEGL 2012.

<sup>65</sup> Plan de travail quinquennal du PAGL (phase V), 2014.

- Presque tous les répondants au sondage ont mentionné que le travail entrepris par l'intermédiaire du PAGL a atteint ce résultat dans une certaine (48 %) ou une large (48 %) mesure.

**Résultat immédiat 3 :** *Gestion et coordination meilleures des efforts pour rétablir et maintenir l'écosystème du bassin des Grands Lacs – Acceptable*

**La gestion et la coordination des efforts pour rétablir l'écosystème des Grands Lacs se sont améliorées avec la structure de gouvernance et les processus de l'AQEGL de 2012.**

- Un fort consensus se dégage chez les informateurs clés voulant que la structure et les processus des sous-comités des annexes (décrits à l'annexe A) ont été renforcés pour l'AQEGL de 2012 comparativement à l'accord précédent et ont grandement amélioré la gestion et la coordination des efforts pour atteindre les résultats du Programme des Grands Lacs, notamment le rétablissement et le maintien de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.
- Au sein d'ECCC, les efforts sont raisonnablement bien coordonnés. Selon les constatations tirées des entrevues, il y avait déjà des unités distinctes existant de longue date au sein du Ministère et travaillant sur la majorité des annexes pertinentes de l'AQEGL de 2012 (à l'exclusion des deux annexes pilotées par d'autres ministères).
- Tous les répondants au sondage ont mentionné que le travail entrepris par l'intermédiaire du PAGL ont atteint ce résultat soit dans une certaine (54 %) ou une large (46 %) mesure.

### **Résultats intermédiaires**

**Résultats intermédiaires 1 et 2 :** *La pollution des sources définies est réduite au minimum ou éliminée et les habitats sont rétablis dans les secteurs préoccupants – Acceptable*

**Depuis 1987, la qualité de l'environnement dans les 17 SP du Canada s'est améliorée et trois SP ont été radiés de la liste et deux autres ont été désignés comme étant au stade du rétablissement (l'un d'entre eux a été ainsi désigné en 2011, soit dans la période d'évaluation). Les projets dans les SP ont généré un certain nombre d'avantages, notamment la diminution de la pollution et le rétablissement des habitats.**

- La qualité de l'environnement des 17 secteurs prioritaires du Canada dans les Grands Lacs s'est améliorée depuis le lancement du programme de restauration en 1987. Même si aucun SP n'a été radié de la liste dans la période d'évaluation, jusqu'à maintenant, trois des 17 SP ont été radiés (c.-à-d. toutes les activités de restauration ont été mises en œuvre et les critères de radiation de la liste ont été satisfaits) : port de Collingwood et bras Severn, tous deux dans le lac Huron (en 1994 et 2003 respectivement) et le port de Wheatley sur le lac Érié (en 2010). Deux autres SP ont été désignés comme étant au stade du rétablissement : port de Spanish sur le lac Huron (1999) et la baie Jackfish sur le lac Supérieur (2011)<sup>66</sup>.

<sup>66</sup> ECCC. Le rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=E08EA691-1>.

- ECCC mentionne que dès 2019, les mesures correctives requises devraient être terminées dans cinq autres secteurs préoccupants canadiens : [baie de Nipigon](#), [rivière Niagara](#), [baie de Quinte](#), [fleuve Saint-Laurent \(Cornwall\)](#) et [havre Peninsula](#)<sup>67</sup>.
- Selon la page Web d'ECCC sur les secteurs préoccupants des Grands Lacs, les projets dans les SP ont permis une amélioration de la qualité de l'eau, le rétablissement des populations de poisson et des espèces de faune et de leurs habitats, suscité une amélioration de la gestion des eaux usées municipales et permis de mener des études et d'élaborer des options pour assainir les sédiments contaminés dans les SP<sup>68</sup>.
- Jusqu'à maintenant, plus de 900 projets de restauration ont été terminés par ECCC et les partenaires de la collectivité dans les SP<sup>69</sup>.
  - D'après les preuves tirées de l'examen des dossiers, environ un projet de S et C sur cinq dans l'échantillon comportait des travaux de restauration des habitats, par exemple plantation et restauration de zones tampons, des terres humides, des forêts et des habitats riverains ou de cours d'eau. D'après sa propre analyse interne de *tous les* projets subventionnés par le FDGL au cours des cinq années écoulées, le programme précise qu'approximativement deux projets sur cinq (38 %) étaient liés à la restauration des habitats.
  - Selon les informateurs clés, le travail exécuté dans le cadre du PAGL a donné des résultats concrets, par exemple, par l'intermédiaire des projets subventionnés par des S et C, qui ont permis de réduire divers types de pollution et d'améliorer les habitats dans les SP. Au cours de la période d'évaluation, l'AUB 14 concernant la perte d'habitats de poisson et de la faune a été désignée « non altérée » dans la SP de Nipigon et devrait faire l'objet d'une nouvelle désignation dans les SP de la baie de Quinte et du Saint-Laurent.
  - Un peu moins de la moitié des intervenants qui ont répondu au sondage estimaient que le travail entrepris par l'entremise du PAGL avait, dans une large mesure, atteint les résultats, à savoir réduire ou éliminer la pollution des sources identifiées (42 %) ou rétablir les habitats (48 %). La majorité des autres répondants, voire tous (48 % et 58 % respectivement) ont indiqué que les résultats ont été atteints dans une certaine mesure. Il n'y a pas, par contre, d'ICDE pour offrir des données empiriques sur les niveaux de pollution ou la restauration des habitats dans les Grands Lacs.

**Résultat intermédiaire 3 :** *Les activités des partenaires fédéraux et des intervenants font avancer les mesures correctives, la surveillance, la vulgarisation et la participation dans chaque secteur préoccupant – Acceptable*

**Les activités des partenaires fédéraux et des intervenants aident à faire progresser les mesures correctives dans les SP, par exemple par leur participation aux comités des plans d'assainissement (PA).**

- Les mécanismes de gouvernance du PAGL concernant le travail dans les SP font appel aux partenaires fédéraux et aux intervenants. L'équipe d'examen du plan de travail du PAGL effectue un examen annuel des plans de travail quinquennaux

<sup>67</sup> ECCC. Secteurs préoccupants des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/raps-pas/default.asp?lang=Fr&n=A290294A-1>.

<sup>68</sup> ECCC. Secteurs préoccupants des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/raps-pas/default.asp?lang=Fr&n=A290294A-1>.

<sup>69</sup> ECCC. Secteurs préoccupants des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/raps-pas/default.asp?lang=Fr&n=A290294A-1>.

présentés par les ministères fédéraux, en consultation avec le CEGL. De plus, les comités des plans d'assainissement (PA), chacun ayant un responsable fédéral de projet, entretiennent des liens professionnels avec les intervenants de la collectivité et de la province pour veiller à ce que les besoins environnementaux au niveau des SP soient pris en considération.

- Il ressort de l'examen des dossiers que les projets subventionnés visant les SP ont fait appel à la participation de divers partenaires locaux, notamment les municipalités, les collectivités des Premières Nations et d'autres organismes locaux.
- Près des deux tiers des intervenants qui ont répondu au sondage (62 %) ont indiqué que ce résultat a été atteint dans une large mesure et les autres (38 %), qu'il l'avait été dans une certaine mesure.

### **Résultats à long terme**

**Résultat à long terme 1 :** *Les utilisations bénéfiques sont déclarées non altérées et les secteurs préoccupants sont radiés de la liste – Acceptable*

**Dans la période d'évaluation, 17 utilisations bénéfiques ont été restaurées et, globalement, depuis 1987, 54 utilisations bénéfiques sur un total de 146 dans l'ensemble des 17 SP, ont été rétablies à « non altérées » en date de 2015. Aucun SP n'a été radié de la liste au cours des cinq années de la période d'évaluation mais, en 2011, un SP a été désigné comme étant au stade du rétablissement.**

- La cible 3.3 de la SFDD (de novembre 2013) porte sur la prise de mesures fédérales pour rétablir les utilisations bénéfiques afin de radier de la liste cinq SP canadiens et de réduire le nombre d'altérations des utilisations bénéfiques dans les autres SP de 25 % d'ici 2018.
- Dans la période d'évaluation (de 2010 à 2015), 17 utilisations bénéfiques dans les SP ont été rétablies. Globalement, depuis 1987, 54 des 146 utilisations bénéfiques antérieurement définies<sup>70</sup> dans l'ensemble des 17 SP ont été rétablies au statut « non altérées » en 2015<sup>71</sup>. Le nombre d'altérations des utilisations bénéfiques n'a augmenté que dans un SP (la rivière Détroit)<sup>72</sup>.
- Aucun SP n'a été radié de la liste au cours des cinq années de la période d'évaluation, mais, tel que mentionné, un SP a été désigné comme étant au stade du rétablissement en 2011 (baie Jackfish dans le lac Supérieur)<sup>73</sup> et ECCC a mentionné que des mesures correctives devraient être terminées dans cinq autres SP d'ici 2019.
- Plus du tiers des intervenants qui ont répondu au sondage (39 %) ont mentionné que ce résultat a été atteint dans une large mesure et 61 %, qu'il l'avait été dans une certaine mesure.

**Résultat à long terme 2 :** *Les engagements internationaux du Canada concernant les secteurs préoccupants des Grands Lacs sont respectés – Acceptable*

**ECCC tient ses engagements en vertu de l'AQEG, par exemple par son travail concernant les SP dans le PAGL, son leadership dans la mise en œuvre de**

<sup>70</sup> Les utilisations bénéfiques ont été définies au cours des évaluations initiales qui ont eu lieu entre 1988 et 2003.

<sup>71</sup> Gouvernements des États-Unis et du Canada, 2016. Rapport d'étape des parties.

<sup>72</sup> ECCC. Le rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=E08EA691-1>

<sup>73</sup> ECCC. Le rétablissement des secteurs préoccupants des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=E08EA691-1>

### **l'accord, la préparation des rapports 2014 sur les plans de gestion et d'action panlacustre et la finalisation de la stratégie Canada-É.-U. sur la conservation de la biodiversité pour le lac Supérieur.**

- ECCC a maintenu sa collaboration avec les É.-U. et respecté ses engagements concernant l'AQEGL. Par exemple, en plus du travail dans les SP dans le cadre du PAGL, le Ministère a continué à diriger la mise en œuvre de l'AQEGL, préparé les rapports du plan de gestion et d'action panlacustre 2014, finalisé la stratégie Canada-É.-U. de conservation de la biodiversité pour le lac Supérieur et codirigé l'établissement du premier ensemble proposé de produits chimiques suscitant des préoccupations au Canada et aux É.-U.<sup>74</sup>.
- Les informateurs clés ont mentionné que les rôles des parties sont plus clairement définis dans le cadre de l'AQEGL de 2012 et que les indicateurs pour les AUB sont plus précis.
- En ce qui a trait à l'ACO 2007-2012, ECCC a tenu 176 des 189 engagements et a poursuivi ses efforts dans les autres engagements<sup>75</sup>. Nous ne disposons pas encore de constatations analogues pour l'ACO de 2014.
- Un peu plus de la moitié des intervenants qui ont répondu au sondage (52 %) ont mentionné que les engagements internationaux du Canada concernant les SP des Grands Lacs sont tenus dans une large mesure, tandis que 44 % ont indiqué qu'ils le sont dans une certaine mesure.

#### **4.3.3 Projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs : Progrès à ce jour**

**Puisqu'il est prématuré d'évaluer dans quelle mesure ont été atteints les résultats pour le PASGL, nous avons examiné les progrès à ce jour concernant le grand projet<sup>76</sup> au récif Randle. La conception et la planification de ce projet de sept ans sont maintenant terminées et les travaux préliminaires commencent à l'automne 2015. La construction de l'ouvrage de confinement de la première phase a commencé au printemps de 2016 et le plafonnement final et le parachèvement du projet sont prévus pour 2022. Le gouvernement fédéral injecte 46,3 millions de dollars sur le coût total du projet, qui est de 138,9 millions de dollars.**

Le récif Randle est composé de sédiments fortement contaminés, sur la rive sud du port de Hamilton, à l'extrémité ouest du lac Ontario et est considéré comme le site de sédiments le plus grand et l'un des plus complexes et des plus fortement contaminés dans les Grands Lacs. Il faut procéder à l'assainissement des sédiments afin de réduire les répercussions environnementales des contaminants, notamment les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les métaux lourds à cet endroit. Un modèle de

<sup>74</sup> Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015.

<sup>75</sup> Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013.

<sup>76</sup> En plus du projet du récif Randle, un projet plus modeste a été mis en œuvre dans le SP du havre Peninsula en 2012-2013. Ce projet de 7 millions de dollars a permis de mettre en place de 15 à 20 centimètres de sable non pollué par-dessus la plus grande partie des sédiments contaminés de l'anse Jellicoe, processus connu sous le nom de recouvrement par une couche mince. Ce recouvrement par une couche mince vise à créer un habitat non pollué pour le poisson, à stopper la propagation des sédiments contaminés et à réduire le risque pour le poisson, les oiseaux qui s'en nourrissent, les mammifères et les personnes. Le problème qui reste dans la SP du havre Peninsula n'exige aucune mesure supplémentaire de la part d'ECCC, mais l'environnement a besoin de temps pour récupérer naturellement. Un plan de surveillance de ce projet d'assainissement des sédiments est en place pour évaluer le rétablissement de la santé de l'écosystème. Les résultats serviront à préciser si le SP sera radié de la liste ou désigné comme SP en rétablissement d'ici 2019. (ECCC, Secteur préoccupant du havre Peninsula <https://www.ec.gc.ca/raps-pas/default.asp?lang=Fr&n=BC4BB3E0-1>). Dans le cadre du Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, ECCC a inscrit au budget 2 704 502 \$ pour ce projet et les dépenses du Ministère en 2012-2013 et 2013-2014 totalisaient 2 386 697 \$. (Chiffres fournis par la Direction générale des finances d'ECCC le 31 août 2016.)



responsabilité partagée a été adopté avec le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario et la collectivité locale qui participent également à la conception et à la mise en œuvre d'une solution. Ce site ancien est une priorité dans le cadre du plan d'assainissement du port de Hamilton et en vertu de l'ACO<sup>77</sup>.

L'objectif du projet d'assainissement des sédiments du récif Randle est de participer à l'amélioration des conditions environnementales dans le port de Hamilton et de faciliter la radiation du port de la liste des secteurs préoccupants. Le projet est en préparation depuis 1992; le plan d'assainissement a été présenté une première fois à la CMI<sup>78</sup>. Depuis, le lancement des activités de base du projet a subi une série de retards imprévus liés aux études techniques, aux litiges en matière de financement, à un changement de chef de projet (de l'Administration portuaire du port de Hamilton à ECCC), aux problèmes juridiques et à la finalisation de la conception et du coût estimatif du projet<sup>79,80</sup>. Ces retards ont entraîné une atténuation des objectifs et un réaménagement des échéanciers afin de répondre aux objectifs du projet de manière réaliste. Le projet d'assainissement de sept ans devrait maintenant être terminé en 2022. Il sera mené en trois phases : 1) construction d'un ouvrage de confinement technique (OCT) de 7,5 hectares sur le coffrage de confinement des sédiments les plus gravement contaminés (deux ans); 2) dragage et mise en place de sédiments contaminés supplémentaires dans l'OCT à parois d'acier (deux ans) et 3) construction d'un plafonnement et d'un isolant des sédiments restants sur la structure de confinement (trois ans). Au total, 675 000 mètres cubes de sédiments seront traités dans le cadre du projet.

On a attribué au projet 138,9 millions de dollars au total, ce qui comprend 46,3 millions de dollars chacun pour le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario, 14 millions de dollars pour la ville de Hamilton, 14 millions de dollars pour U.S. Steel Canada, 14 millions de dollars pour l'Administration portuaire du port de Hamilton, 2,3 millions de dollars de la ville de Burlington et 2 millions de dollars de la région de Halton.

La phase de conception et de planification du projet d'assainissement du récif Randle est terminée. ECCC a publié une demande de propositions pour la première phase, portant sur la construction des parois de confinement en acier en février 2014. Les travaux prévus ont été retardés d'un an, car l'appel d'offres initial a dépassé le budget. Le Ministère a publié une nouvelle demande de propositions au printemps de 2015. Un porte-parole d'ECCC a mentionné que le travail préliminaire portant sur la construction d'un mur du port le long de la rive a commencé à l'automne de 2015. Le mur littoral est nécessaire pour permettre le dragage des sédiments au cours de la deuxième phase. La première phase de la construction de l'OCT a commencé au printemps de 2016.

## 5. CONCLUSIONS

### Pertinence

Il existe un besoin évident de rétablir et de maintenir l'écosystème des Grands Lacs. Les Grands Lacs ont, pour le Canada, une importance et une valeur énormes sur les plans

<sup>77</sup> EC, *Tableaux supplémentaires du RPP 2015–2016, Rapport d'étape sur les projets de transformation et les grands projets de l'État*; <https://www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=C80941AA-1&offset=4&toc=show>.

<sup>78</sup> Milestones. Sans date. Page consultée le 13 juin 2016, à l'adresse <http://www.randlereef.ca/>.

<sup>79</sup> Milestones. Sans date. Page consultée le 13 juin 2016, à l'adresse <http://www.randlereef.ca/>.

<sup>80</sup> McNeil, M., le 21 juillet 2015. Randle Reef Construction Starting in Spring. *The Hamilton Spectator*. Page consultée le 9 septembre 2016 à l'adresse <http://www.thespec.com/news-story/5744697-randle-reef-construction-starting-in-spring/>



environnemental et socioéconomique. Les préoccupations environnementales actuelles et naissantes concernant les Grands Lacs exigent une attention soutenue de la part du gouvernement du Canada.

Le Programme des Grands Lacs est aligné aux priorités du gouvernement fédéral et d'ECCE, notamment la Stratégie fédérale de développement durable, soit plus précisément l'objectif 3 qui est de maintenir la qualité et la disponibilité de l'eau, et le résultat stratégique d'ECCE, « L'environnement naturel du Canada est conservé et restauré pour les générations actuelles et futures ». Le programme est également conforme aux rôles et responsabilités du gouvernement fédéral tel que précisé dans les textes législatifs et les engagements internationaux pertinents.

### **Rendement – Efficience et économie**

Il ressort des preuves que la conception globale du Programme des Grands Lacs est appropriée aux fins des résultats attendus : la conception de l'INGL, du PAGL et du PASGL est logique; les structures de programme, les processus et les volets scientifiques sont harmonisés à la version actualisée de l'AQEGL; il existe un mécanisme de nouvelle désignation des AUB et de radiation de la liste des SP; de plus, les subventions et contributions (S et C) constituent un mécanisme efficace pour aider les partenaires à atteindre les résultats du programme. Certaines préoccupations ont été exprimées concernant la nécessité d'un mécanisme plus clair et plus opportun de radiation des SP de la liste et de réaffectation des ressources, ainsi que le caractère suffisant de la capacité scientifique à répondre à l'augmentation prévue de la demande.

Les mécanismes de gestion et de gouvernance établis en 2012 pour la version actualisée de l'AQEGL, y compris le Comité exécutif des Grands Lacs et les sous-comités des 10 annexes, ont permis d'améliorer la gouvernance, d'établir des mécanismes binationaux pour atteindre une variété d'objectifs conformes aux résultats du programme d'ECCE et ont abouti à un mécanisme de gouvernance plus ouvert et plus transparent. De l'avis de certains informateurs clés, par contre, il est prématuré de tirer des conclusions finales concernant l'efficacité de la structure de gouvernance de l'AQEGL, particulièrement en ce qui a trait au Comité exécutif des Grands Lacs, car elle ne sera entièrement comprise que lorsque les gouvernements du Canada et des É.-U. auront pris des décisions sur les enjeux importants dans les mois et les années qui viennent. Les communications et la collaboration, d'après ces personnes, sont qualifiées de difficiles en raison du nombre d'initiatives de programme et d'organismes d'intervenants concernés. De plus, même si les rôles et les responsabilités sont définis dans l'AQEGL, ils ne sont pas encore clairement compris par tous les intervenants.

Pour la plupart, les intervenants conviennent généralement que les initiatives des Grands Lacs sont efficaces par rapport au coût. L'examen des dossiers de projet indique que le volet des S et C a permis de réunir environ les trois-quarts des ressources du projet à partir de sources autres que celles d'ECCE et que les coûts administratifs estimatifs combinés des programmes PAGL et INGL sont comparables à ceux observés dans d'autres programmes de S et C d'ECCE.

Le programme fait rapport à l'échelon fédéral et provincial par l'intermédiaire de l'ACO et, au niveau binational, par l'AQEGL Canada-É.-U. concernant les progrès dans le sens des engagements pris aux accords. Malgré l'existence de modèles logiques pour l'INGL, le PAGL et les projets d'assainissement des sédiments, il n'y a pas de modèle logique global officiel et de stratégie de mesure du rendement pour le sous-programme des Grands Lacs. Les gestionnaires de programmes et les scientifiques ont signalé que les données de rendement sont généralement adéquates, mais que des améliorations

importantes seraient possibles (p. ex. il est difficile d'intégrer et d'agrèger les données provenant de diverses initiatives du Programme des Grands Lacs).

### **Rendement – Efficacité**

**INGL** : Le travail exécuté dans le cadre de l'INGL est en bonne voie et des progrès appréciables ont été accomplis dans le sens des cinq objectifs et des résultats directs connexes de l'Initiative. Il faut signaler des progrès dans les efforts scientifiques et de surveillance pour mesurer les rejets de phosphore, notamment la préparation d'inventaires, de modèles et de renseignements de base sur les nutriments. Les travaux de recherche documentés dans le cadre des rapports des sous-comités des annexes de l'AQEGL ont permis une meilleure compréhension des rejets de nutriments et autres facteurs qui affectent la qualité de l'eau, la santé des écosystèmes et la prolifération des algues. Le sous-comité des nutriments de l'annexe 4 a résumé la recherche sur les rejets de nutriments dans le lac Érié à partir des tributaires canadiens et recommandé des cibles de réduction du phosphore pour le lac Érié. ECCC a terminé une évaluation des options de politique visant la réduction des rejets de phosphore dans le lac Érié et les efforts pour mieux mesurer et parfaire ces options devraient se poursuivre dans le cadre de l'élaboration du plan d'action intérieur du Canada. De plus, des progrès ont été accomplis par le sous-comité de gestion panlacustre de l'annexe 2; un projet de cadre binational d'évaluation et de gestion du littoral a été terminé en février 2016.

En ce qui a trait aux résultats intermédiaires, on a acquis une meilleure connaissance du littoral par la préparation d'un cadre d'évaluation et de gestion du littoral et on prévoit que les efforts de gestion du littoral devraient s'intensifier après l'approbation du cadre en 2016. Concernant le résultat attendu portant sur la réduction de la présence et des répercussions des algues, malgré certains progrès accomplis au cours des dernières décennies pour la réduction des peuplements d'algues dans le lac Érié, la recherche montre que les récentes proliférations d'algues sont le résultat de rejets excessifs de nutriments et qu'il y a eu nivellement ou inversion des réductions antérieures de déversement de nutriments. Il est prématuré d'évaluer les autres résultats intermédiaires de l'INGL parce que le travail sur les cibles de réduction des rejets de phosphore et le cadre d'évaluation et de gestion du littoral ne sont pas encore finalisés.

**PAGL** : Des progrès acceptables ont été réalisés en ce qui a trait aux résultats intermédiaires du PAGL. Les mesures d'assainissement dans les SP sont en voie de mise en œuvre par la préparation de plans d'assainissement et l'exécution des projets subventionnés s'est concentrée sur les AUB et les SP, avec la participation des partenaires locaux. La définition des problèmes et des progrès environnementaux dans les SP est le résultat des efforts scientifiques et de surveillance, ainsi que de la préparation de plans d'assainissement, de plans de travail annuels et de rapports d'étape sur les SP. De plus, la gestion et la coordination des efforts visant le rétablissement de l'écosystème des Grands Lacs se sont améliorées grâce à la structure de gouvernance et aux processus de l'AQEGL de 2012.

Des progrès ont également été accomplis dans le sens des résultats intermédiaires et à long terme. Ainsi, dans la période d'évaluation, 17 utilisations bénéfiques ont été restaurées. Globalement, depuis 1987, 54 utilisations bénéfiques sur un total de 146 dans l'ensemble des 17 SP ont été restaurées au statut « non altérées », trois SP ont été radiés de la liste et deux autres ont été désignées comme étant au stade du rétablissement. Même si aucun SP n'a été radié de la liste au cours de la période d'évaluation de cinq ans, en 2011, un SP a été désigné comme étant en rétablissement. ECCC respecte ses engagements internationaux en vertu de l'AQEGL.

**PASGL** : Puisqu'il est prématuré d'évaluer la mesure dans laquelle on atteint les résultats prévus pour le PASGL, les progrès à ce jour dans le projet sur le récif Randle ont été examinés. Même si le projet a connu de nombreux retards, la conception et la planification du projet sont maintenant terminées et le travail préliminaire dans ce projet de sept ans a commencé à l'automne de 2015. La construction de l'ouvrage de confinement de la première phase a commencé au printemps 2016 et le plafonnement final et le parachèvement du projet sont prévus pour 2022. Le gouvernement fédéral y injecte 46,3 millions de dollars du coût total du projet, qui est de 138,9 millions de dollars.

## 6. RECOMMANDATIONS ET RÉPONSES DE LA DIRECTION

Les recommandations qui suivent s'adressent au sous-ministre adjoint de la Direction générale de la politique stratégique (DGPS), en tant que responsable ministériel principal de la gestion du Programme des Grands Lacs.

**Recommandation 1 : Améliorer les aspects mesure du rendement et rapport sur les résultats du programme, notamment une meilleure surveillance et l'élaboration d'une stratégie unique de mesure du rendement pour l'ensemble du Programme des Grands Lacs.**

Les rapports de rendement de haut niveau sur la qualité de l'eau panlacustre et la santé de l'écosystème sont disponibles, assortis d'indicateurs répondant au cadre de mesure du rendement du Ministère, aux rapports sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs et au Rapport d'étape des parties. Par contre, il est possible d'apporter des améliorations à la surveillance du rendement, compte tenu du manque de données de rendement pour les résultats de plusieurs programmes scrutés dans l'évaluation actuelle. Il est également nécessaire d'établir de meilleurs liens entre les données sur la qualité de l'eau et celles sur les activités terrestres qui affectent la qualité de l'eau.

Une seule et même stratégie de mesure du rendement pour l'ensemble du Programme des Grands Lacs, assortie d'un modèle logique, d'indicateurs, de cibles, de sources de données et de stratégies de collecte des données pour chaque extrant et résultat majeur réduirait le double emploi, améliorerait la coordination des efforts de mesure du rendement et clarifierait les liens entre les indicateurs et les objectifs et résultats du programme dans les trois volets du Programme des Grands Lacs.

Le SMA de la DGPS est d'accord avec la recommandation.

Mesure de la direction		
Le programme préparera une stratégie unique de mesure du rendement pour l'ensemble du Programme des Grands Lacs, assortie d'un modèle logique. À signaler que la Commission mixte internationale, organe binational indépendant chargé de conseiller le gouvernement du Canada et celui des États-Unis, s'est prononcée contre la gestion des Grands Lacs comme un seul et même système – ce conseil devra être pris en compte dans la conception de la stratégie de gestion du rendement.		
Échéancier	Livrable(s)	Partie responsable
Novembre 2017	Stratégie de mesure du rendement terminée pour le Programme des Grands Lacs, y compris	Directeur général

	l'élaboration d'un modèle logique et de mesures du rendement.	régional, Ontario
--	---	-------------------

**Recommandation 2 : Participer à l'amélioration des communications sur les rôles et les responsabilités et la coordination des sous-comités des annexes de l'AQEGL.**

Nombre de membres des sous-comités des annexes de l'AQEGL ne sont pas au courant des activités et des rôles des autres sous-comités, malgré les rapports des coresponsables de chaque annexe sur leur travail lors des réunions du CEGL et nombre de questions et de problèmes abordés par les sous-comités des annexes sont interreliés. De meilleures communications sur les rôles et les responsabilités, ainsi qu'une meilleure coordination des activités dans l'ensemble des sous-comités des annexes favoriseraient des synergies au sein des sous-comités. Il est recommandé qu'ECCL joue un rôle de leadership afin d'améliorer les communications.

Le SMA de la DGPS est d'accord avec la recommandation.

Mesure de la direction		
Le directeur général régional de l'Ontario écrira aux coresponsables des annexes et aux membres des sous-comités pour leur rappeler leurs rôles et responsabilités, notamment la nécessité de veiller au partage et à la coordination de l'information entre annexes. Le directeur général régional, Ontario, saisira également l'occasion, à chaque réunion du CEGL, de renforcer ce message.		
Échéancier	Livrable(s)	Partie responsable
Décembre 2016	Les coresponsables des annexes et les membres des sous-comités ont reçu par écrit un rappel sur leurs rôles et leurs responsabilités, notamment la nécessité de garantir un partage et une coordination de l'information inter-annexes.	Directeur général régional, Ontario
En cours	Au cours de chaque réunion du CEGL, les membres du sous-comité se font rappeler leurs rôles et leurs responsabilités, y compris la nécessité de partager l'information et la coordination entre annexes.	Directeur général régional, Ontario

**Recommandation 3 : Revoir l'approche, la stratégie et l'opportunité des décisions de radiation des SP de la liste des secteurs préoccupants.**

Au cours des cinq ans de la période d'évaluation, aucun SP n'a été radié de la liste, bien qu'un secteur ait été désigné comme étant rétabli en 2011. Même s'il existe des critères établis pour l'évaluation des SP aux fins de leur radiation de la liste, on a déployé des efforts pour parvenir à un consensus dans les décisions de radiation de la liste. Cela, en retour, peut retarder la réaffectation des ressources des programmes à d'autres besoins (p. ex. gérer les enjeux panlacustres non spécifiques aux SP, ainsi que les efforts de recherche scientifique). Plus particulièrement, on a exprimé des préoccupations concernant la résistance de la collectivité à la radiation des SP de la liste si de nouveaux problèmes surgissent, même si les problèmes initiaux des AUB ont été adéquatement gérés. Puisqu'examiner la question en profondeur échappait à la portée de la présente évaluation, nous recommandons que le programme étudie l'approche et le processus de radiation des SP de la liste afin de préciser l'importance

accordée aux problèmes historiques comparativement aux nouveaux problèmes des AUB, de préciser s'il y a eu des retards inutiles et, le cas échéant, de prendre en considération des stratégies pour accélérer le processus si possible.

Le SMA de la DGPS est d'accord avec la recommandation.

<b>Mesure de la direction</b>		
<p>Pour rendre opérationnelles les procédures et exigences de radiation de la liste en vertu de l'AQEGL, les coresponsables des annexes sur les secteurs préoccupants de l'Accord Canada-Ontario ont créé le « Guide Canada-Ontario pour la désignation des altérations d'utilisation bénéfique, la préparation des rapports de l'étape trois et la radiation des secteurs préoccupants de la liste ». Le guide a été préparé en 1995 et révisé et actualisé en 2010 et en 2014.</p> <p>Le processus comprendra ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• terminer un examen des critères actuels de radiation de la liste et réviser ces critères au besoin pour les rendre réalistes, mesurables et atteignables;</li> <li>• revoir les activités scientifiques actuelles et proposées pour les harmoniser afin d'appuyer l'évaluation visant à savoir si les critères de radiation de la liste ont été atteints;</li> <li>• revoir les approches de consultation et de participation, y compris la participation des Autochtones, pour veiller à ce qu'existent des perspectives appropriées d'intrant dans les décisions de radiation de la liste.</li> </ul>		
<b>Échéancier</b>	<b>Livrable(s)</b>	<b>Partie responsable</b>
Le 31 mars 2017	Revoir les activités scientifiques actuelles et proposées et les harmoniser au besoin pour appuyer l'évaluation des conditions dans les SP par rapport aux critères de radiation de la liste. À coordonner avant l'exercice 2017-2018 et chaque année par la suite.	Directeur général régional, Ontario
Le 30 septembre 2017	Terminer l'examen des critères actuels de radiation de la liste et les réviser au besoin, afin qu'ils soient réalistes, mesurables et atteignables. La révision des critères de radiation de la liste s'effectuera SP par SP et fera appel aux Autochtones et aux autres intervenants.	Directeur général régional, Ontario
Le 30 septembre 2017	Revoir les approches de consultation et de participation concernant les SP, y compris la participation des Autochtones, de façon à garantir des perspectives adéquates d'intrants dans les décisions de radiation de la liste.	Directeur général régional, Ontario

## ANNEXE A – Contexte du Programme des Grands Lacs

Le Programme des Grands Lacs comporte trois volets de programmes, à savoir l'Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs (INGL), le Plan d'action des Grands Lacs (PAGL) et le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau (projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs ou PASGL). Ces trois programmes appuient les mesures pour la réalisation des engagements découlant de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs (AQEGL) et de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO). Nous décrivons dans la présente annexe ces deux accords et les mécanismes de gouvernance connexes.

### **Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs**

L'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, signé au départ en 1972, a guidé et coordonné, pendant plus de quatre décennies, les efforts du Canada et des É.-U. pour restaurer et maintenir la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème aquatique des Grands Lacs.

L'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 2012 (AQEGL de 2012), qui est entré en vigueur en février 2013, engage les gouvernements du Canada et des É.-U. à rétablir et à maintenir l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux des Grands Lacs. Plus particulièrement, l'accord engage les parties à travailler vers l'atteinte d'une série d'objectifs généraux et spécifiques dans chacune des 10 zones prioritaires décrites dans les annexes à l'accord : Secteurs préoccupants; Gestion panlacustre; Produits chimiques sources de préoccupations mutuelles; Éléments nutritifs; Rejets provenant des bateaux; Espèces aquatiques envahissantes; Habitats et espèces; Eaux souterraines; Répercussions du changement climatique; Science.

En vertu de l'AQEGL, la Commission mixte internationale (CMI)<sup>81</sup> fournit des conseils et des recommandations aux parties concernant la qualité des eaux des Grands Lacs, évalue les progrès des parties dans la mise en œuvre de l'AQEGL de 2012 et offre des services publics de vulgarisation et d'information sur la qualité de l'eau des Grands Lacs.

### **Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs**

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario participent à l'exécution des responsabilités du Canada concernant la gestion et la protection des Grands Lacs. Les deux paliers de gouvernement se partagent le pouvoir de protection de l'environnement et sont concernés dans divers aspects, par exemple l'eau, l'agriculture, les espèces et les pêches.

La coordination des efforts fédéraux et provinciaux concernant les Grands Lacs se déroule dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs (ACO). L'ACO précise la façon dont les gouvernements du Canada et de l'Ontario collaboreront et coordonneront leurs efforts pour rétablir, protéger et conserver les Grands Lacs et fixe les rôles et les responsabilités de huit ministères fédéraux et de trois ministères provinciaux. C'est le moyen par lequel les partenaires

<sup>81</sup> La CMI a été créée en 1909 en vertu du Traité des eaux limitrophes afin de prévenir et de régler les litiges sur les eaux limitrophes situées le long de la frontière Canada-É.-U. Le rôle de la CMI est décrit en détail à l'article VII de l'AQEGL.

fédéraux interagissent avec les ministères provinciaux afin d'aider à respecter les obligations du Canada en vertu de l'AQEGL<sup>82</sup>.

Un nouvel accord quinquennal, renommé Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (ACO) de 2014 et entré en vigueur le 18 décembre 2014<sup>83</sup>. L'ACO de 2014 comporte une série d'articles précisant l'objet, la gouvernance et les autres aspects administratifs de l'accord, ainsi que plus de 270 engagements à concrétiser soit conjointement, soit séparément, par le Canada et l'Ontario sur un horizon de cinq ans et organisés en 14 annexes : Éléments nutritifs; Polluants nocifs; Rejets provenant des bateaux, Secteurs préoccupants; Gestion panlacustre; Espèces aquatiques envahissantes; Habitats et espèces; Qualité des eaux souterraines; Répercussions des changements climatiques; Science; Promotion de l'innovation; Engagement des collectivités; Engagement des Premières Nations et Engagement des Métis.

### Mécanismes de gouvernance

Gouvernance et gestion en vertu de l'AQEGL :

Dans la mise en œuvre de l'AQEGL de 2012, qui est appuyé directement par toutes les activités du Programme des Grands Lacs, le Canada et les É.-U. travaillent de concert et en consultation avec plusieurs partenaires et intervenants. L'AQEGL de 2012 portait établissement de mécanismes de gouvernance renforcés visant à garantir une représentation et une participation adéquates pour tenir les engagements dégagés à l'accord. L'engagement des partenaires et des intervenants intervient par une vaste gamme de moyens, notamment :

- Le Comité exécutif des Grands Lacs (CEGL) sert de tribune pour informer et aider les parties en matière de coordination, de mise en œuvre, d'examen et d'établissement de rapports sur les programmes, les pratiques et les mesures entreprises en vertu de l'accord. Coprésidé par ECCC et l'Environmental Protection Agency (EPA) des É.-U., le CEGL regroupe plusieurs hauts fonctionnaires des ministères fédéraux, et des gouvernements d'États et provinciaux, des gouvernements tribaux, des Premières Nations, des Métis, des administrations municipales, des organismes de gestion des bassins hydrographiques et autres organismes publics locaux.
- L'accord mettait également en place une structure officielle de sous-comités, chacun doté de coresponsables, afin de veiller à ce que les organismes membres du CEGL travaillent en mode binational à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures visant à atteindre les engagements dans chacune des 10 annexes sur les enjeux environnementaux dégagés dans l'AQEGL de 2012. Ces comités, à leur tour, mobilisent d'autres intervenants, à l'extérieur des membres du CEGL, pour entreprendre des tâches et activités spécifiques et tenir les engagements prévus dans chaque annexe<sup>84</sup>.

<sup>82</sup> Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs. <http://www.ec.gc.ca/grandslacs-greatlakes/default.asp?lang=Fr&n=B903EE0D-1>; ECCC. Assainissement des Grands Lacs. [http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes\\_f.htm](http://www.ec.gc.ca/doc/eau-water/grandslacs-greatlakes_f.htm)

<sup>83</sup> Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, 2014 [ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=En&n=E9A42FF1-1](http://www.ec.gc.ca/lcpe-cepa/default.asp?lang=En&n=E9A42FF1-1); Environnement Canada et ministère de l'Environnement et de l'action en matière de changement climatique de l'Ontario. Communiqué : Les gouvernements du Canada et de l'Ontario signent un nouvel accord portant sur les Grands Lacs. Le 19 décembre 2014.

<sup>84</sup> Le lecteur trouvera de plus amples renseignements sur le site Web de la Collaboration canado-américaine pour la qualité de l'eau dans les Grands Lacs à l'adresse [www.binational.net](http://www.binational.net).



- Les parties, de concert avec la CMI, convoquent un Forum public des Grands Lacs aux trois ans, afin de discuter de l'état des Grands Lacs et des priorités binationales en matière de science et de plan d'action et de recevoir les observations du public de façon à éclairer les priorités et mesures futures. Ce forum permet également à la CMI d'entamer des discussions et de recevoir l'intrant du public sur le rapport d'étape des parties, publié la première fois en 2016.
- Un sommet des Grands Lacs est organisé dans le cadre du Forum public des Grands Lacs, pour favoriser la coordination entre les parties, la CMI et la Commission des Grands Lacs, ainsi que la Commission des pêcheries des Grands Lacs.
- Le public a également des possibilités de participer à certains engagements concernant ceux énoncés dans les annexes sur les questions environnementales.

Gouvernance et gestion dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario :

- Le Comité de gestion de l'ACO (Comité exécutif de l'ACO dans l'Accord de 2014) : est responsable de la supervision et de l'administration globale de l'ACO. Il supervise tous les travaux fédéraux/provinciaux exécutés en vertu de l'accord, notamment les activités liées aux SP, et fournit des directives et décisions concernant le travail concernant les SP.
- Comité de mise en œuvre des annexes de l'ACO (Comité de gestion de l'ACO dans l'Accord de 2014) : coordonne l'élaboration et la mise en œuvre de la planification des travaux dans l'ensemble des multiples annexes de l'Accord.
- Coresponsables des annexes de l'ACO : coresponsables fédéraux et provinciaux qui supervisent la mise en œuvre de certaines annexes de l'Accord.

Comités créés en vertu du Plan d'action des Grands Lacs (propres à l'ACO) :

- Équipe d'examen des plans de travail du PAGL : effectue un examen annuel des plans de travail quinquennaux présentés par les ministères fédéraux, en consultation avec le CEGL.
- Comités des plans d'assainissement (PA) : entretiennent des liens professionnels avec les intervenants de la collectivité et de la province et veillent à ce que les besoins environnementaux soient pris en compte au niveau des SP. Chaque comité de PA a un responsable de projet fédéral qui fait rapport directement sur les activités du PA au comité de mise en œuvre de l'annexe de l'ACO<sup>85</sup>.

En ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'action et d'aménagement panlacustres (PAAP) pour chacun des Grands Lacs communs, un partenariat de lac, piloté par l'EPA des É.-U. et ECCO facilite le partage de l'information, fixe les priorités et participe à la coordination des activités binationales de protection et de restauration de l'environnement au sein des agences gouvernementales fédérales, d'État et de l'Ontario.

---

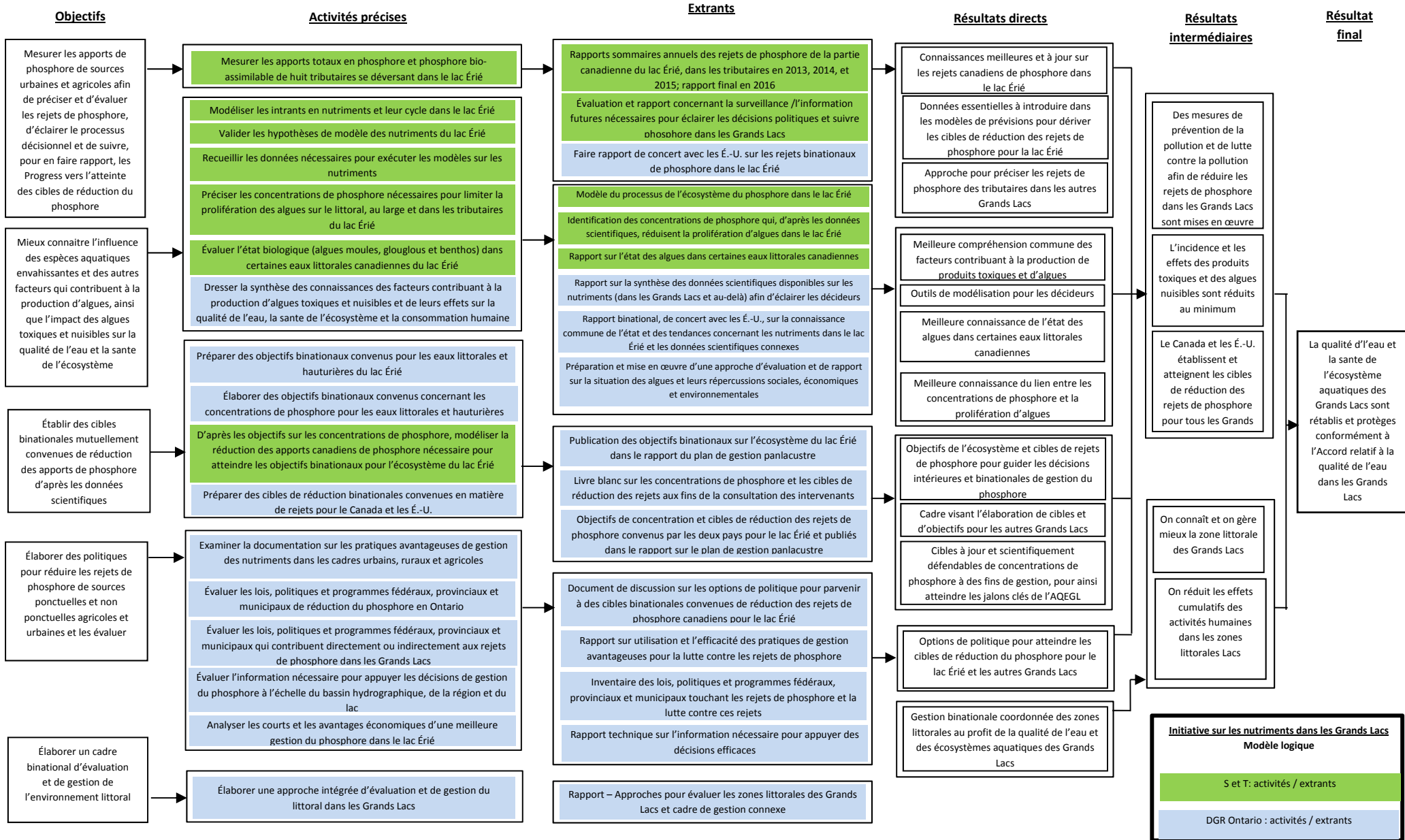
<sup>85</sup> En vertu de l'ACO de 2014, le comité s'appelle Comité de gestion de l'ACO et chaque responsable fédéral de projet relève maintenant directement du responsable fédéral de l'annexe de l'ACO, qui est également son gestionnaire.



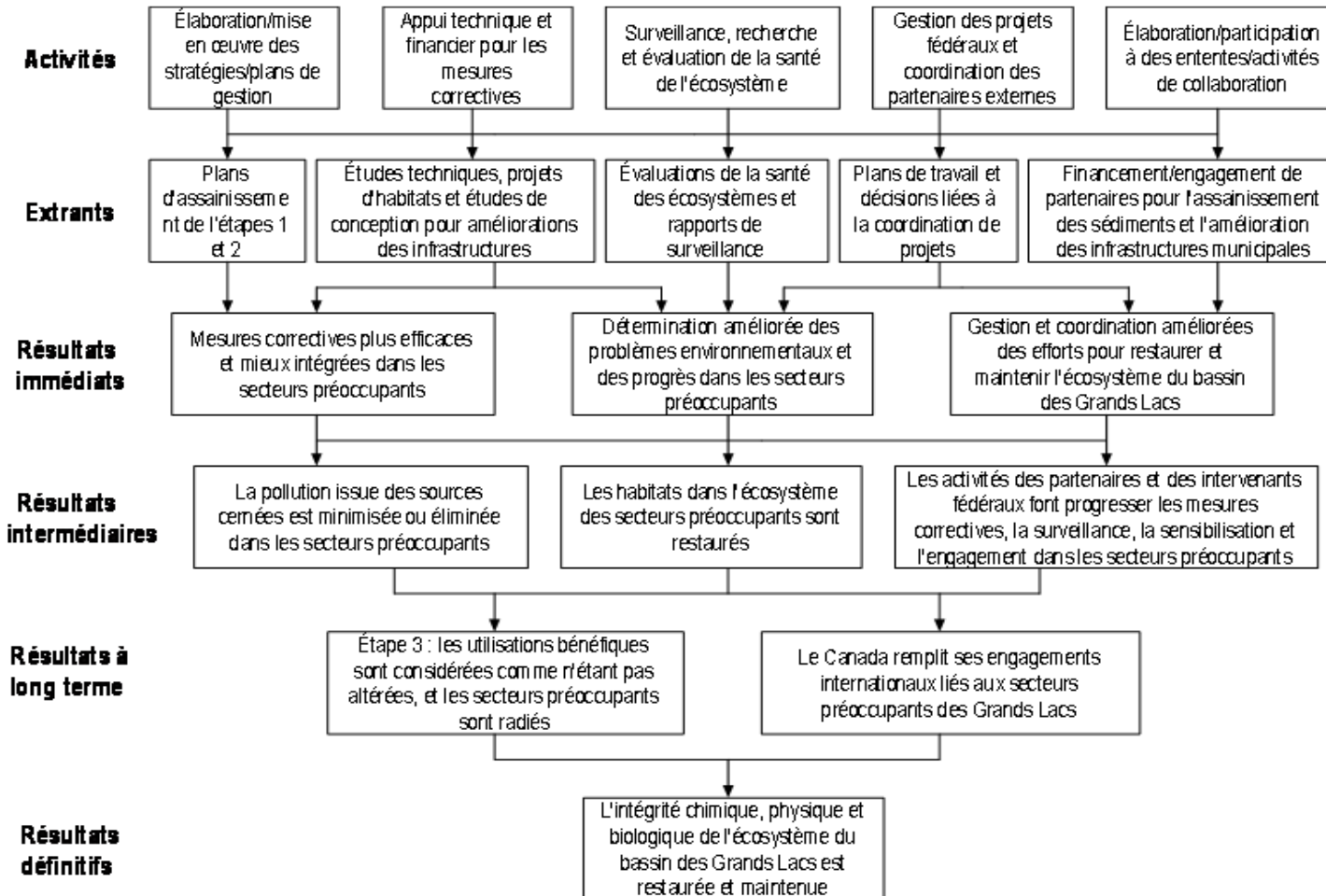
## **ANNEXE B – Modèles logiques du programme**

1. Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs
2. Plan d'action des Grands Lacs
3. Projets d'assainissement des sédiments des Grands Lacs

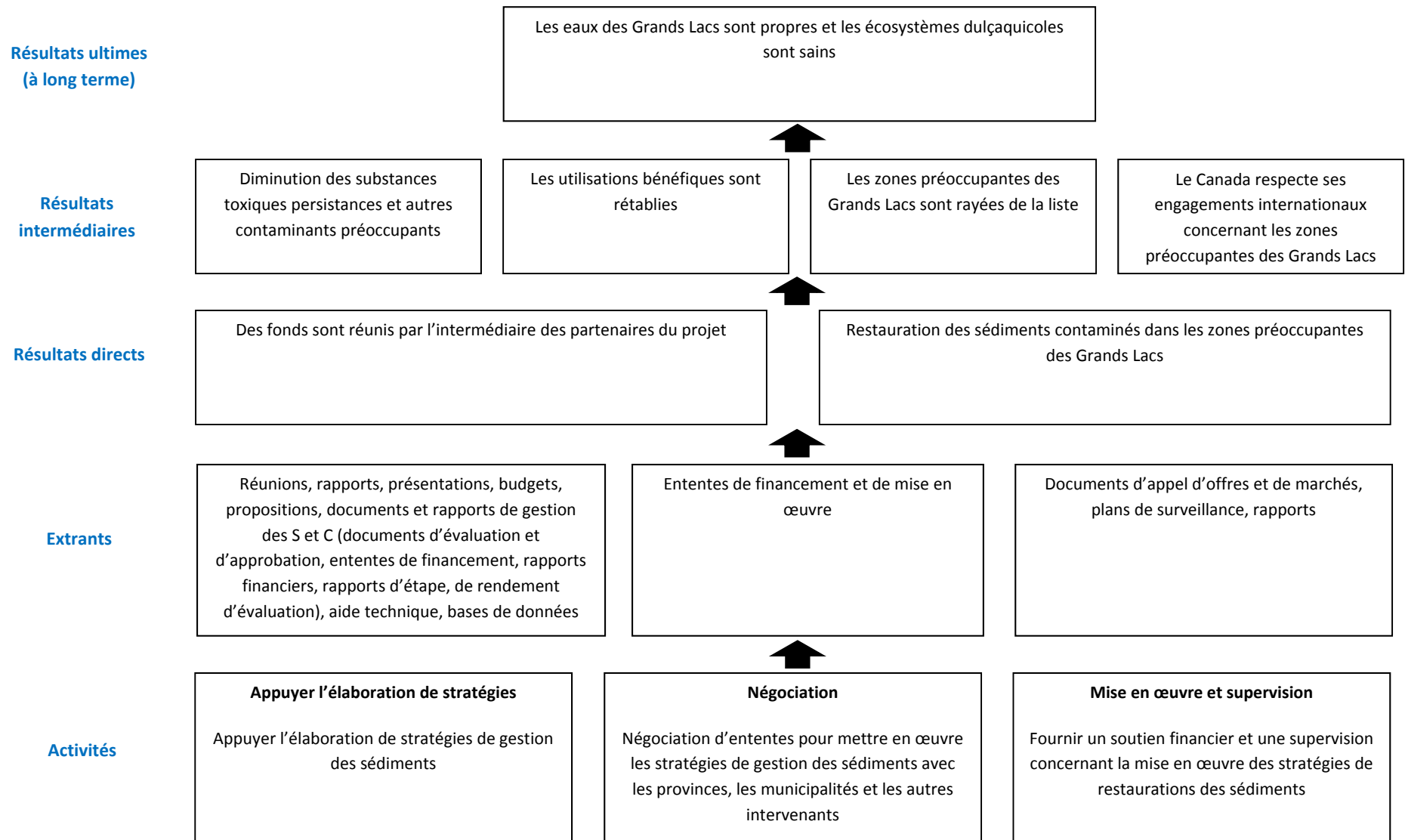
## Modèle logique – Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs



## Modèle logique – PAGL IV



## Modèle logique: Projets d'assainissement des sédiments dans le programme des secteurs préoccupants des Grands Lacs



## ANNEXE C – Précisions sur la méthode d'évaluation

Nous décrivons ci-après les méthodes de recherche<sup>86</sup> utilisées pour recueillir des données probantes aux fins de l'évaluation.

### Examen de la documentation et des publications

Nous avons étudié la documentation et les publications afin de recueillir des données probantes pour mieux répondre à chacune des questions d'évaluation. Il a fallu examiner la documentation et les rapports du programme, par exemple les rapports sur les indicateurs environnementaux de l'état des Grands Lacs, les mises à jour des plans d'action et d'aménagement panlacustres et les rapports d'étape de l'ACO. De plus, nous avons aussi examiné les documents appropriés des ministères et du gouvernement fédéral, notamment le Rapport sur les plans et priorités (RPP) d'ECCE et les Rapports ministériels sur le rendement (RMR); les évaluations antérieures, les discours du Trône et les budgets fédéraux. Nous avons étudié certaines publications portant sur des études pertinentes liées aux besoins courants du programme et certains aspects de l'analyse de l'efficacité. Les preuves ont été résumées dans un gabarit, en fonction de chaque question d'évaluation.

### Examen des données financières et de rendement

Nous avons examiné les données financières et de rendement et celles des projets afin de mieux analyser les questions d'évaluation liées à l'efficacité/à l'économie et à l'efficacité du programme. À ce titre, nous avons examiné les renseignements financiers (afin de discerner toute lacune entre les budgets et les dépenses, ainsi que les coûts administratifs liés aux décaissements des S et C) et les données de rendement disponibles dans les mises à jour, les rapports d'étape, les RMR et la base de données de l'ACO 2007-2012.

### Examen des dossiers de projet de subventions et contributions

Dans ce volet de la méthode, nous avons examiné un échantillon de 40 dossiers de projets. Tous étaient subventionnés au titre du Fonds de durabilité des Grands Lacs (FDGL) dans le cadre du Plan d'action des Grands Lacs (PAGL). Nous avons fait un examen des formulaires d'approbation, des accords de contribution, des rapports d'activités de projet, des dossiers financiers (p. ex. demandes de paiement, états des flux de trésorerie, comptabilité des dépenses des bénéficiaires), rapports annuels ou provisoires et rapports finaux de projets. Les données recueillies dans les dossiers de projets ont été consignées dans un gabarit normalisé d'examen de dossier.

Au cours de la période d'évaluation, 167 projets subventionnés ont été terminés. Nous avons sélectionné un échantillon aléatoire de projets terminés, stratifiés par critères comme la valeur en dollars du financement par contribution et l'exercice où le financement a commencé, de façon à englober dans l'examen un nombre représentatif de types de projets différents.

### Entrevues auprès des informateurs clés

Pour obtenir de la rétroaction sur toutes les questions d'évaluation, nous avons mené des entrevues en profondeur auprès d'informateurs clés. À partir d'une liste brute de candidats à l'entrevue compilée avec l'aide des représentants du programme, nous avons sélectionné un nombre représentatif d'intervenants pertinents de types différents,

<sup>86</sup> Annexe technique sur les instruments de collecte des données, qui contient les instruments utilisés pour chaque méthode, disponible sous couverture séparée.

tant internes qu'externes à ECCC. Au total, nous avons mené des entrevues auprès de 43 informateurs clés qui faisaient partie des catégories suivantes :

- Gestionnaires de programmes, fonctionnaires et partenaires internes d'ECCC (n=14)
- Partenaires fédéraux dans d'autres ministères (n=3)
- Partenaires au gouvernement provincial (n=4)
- Promoteurs de projets et candidats non subventionnés (n=12)
- Autres intervenants externes, notamment des représentants de la CMI, des offices de protection de la nature, des organisations des Premières Nations et des experts universitaires (n=10)

Nous avons conçu des guides d'entrevue assortis de questions à réponse libre pour chaque grand type d'informateurs clés. Nous avons effectué les entrevues par téléphone ou en personne (dans la Région de la Capitale nationale), et elles duraient de 45 à 90 minutes, selon le type de répondants. Les constatations d'entrevues ont été consignées dans des gabarits structurés en fonction de chaque question d'évaluation.

### Études de cas

Nous avons exécuté des études de cas pour analyser en profondeur deux aspects particuliers du Programme des Grands Lacs : 1) mise en œuvre de l'Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs de 2012, en insistant sur l'efficacité de la structure de gouvernance et des processus, et 2) le processus scientifique par lequel les cibles de phosphore sont fixées pour le lac Ontario. La méthode, dans chaque étude de cas, comportait un petit nombre d'entrevues auprès d'intervenants et un examen de la documentation et des données, et enfin, la préparation d'un bref rapport.

### Sondage en ligne auprès des intervenants

Nous avons mené un sondage en ligne afin d'obtenir des réponses quantifiables d'un grand groupe d'intervenants au-delà de ceux consultés dans le cadre des entrevues des informateurs clés. Nous avons préparé un questionnaire de sondage composé surtout de questions orientées, pour éclaircir un certain nombre de questions d'évaluation liées à la pertinence et au rendement. Tous les intervenants des listes fournies par le programme (sauf ceux consultés au cours des entrevues) ont reçu le questionnaire. Des 193 intervenants invités à participer, nous 108 ont répondu, soit un taux de réponse de 55,9 %<sup>87</sup>. En ce qui a trait à certaines questions du sondage, par exemple celles concernant l'atteinte des résultats pour tel et tel programme, seul un sous-ensemble de ces intervenants a fourni des réponses (c.-à-d. ceux ayant une connaissance et une expérience suffisantes pour répondre, d'après leur rôle dans le cadre du Programme des Grands Lacs).

Les répondants au sondage étaient des représentants de divers comités liés au programme, notamment le Comité exécutif des Grands Lacs, le Comité de gestion de l'ACO, les sous-comités des annexes de l'AQEGL et les comités élargis, ainsi que les groupes de travail des AUB. Voici la répartition des 108 répondants :

- ECCC (n=16)
- Autres ministères fédéraux (n=13)
- Gouvernements provincial et régionaux (n=20)
- Gouvernement fédéral américain (n=12)

<sup>87</sup> D'après l'expérience de Goss Gilroy Inc., l'entrepreneur qui a mené le sondage en ligne, un taux de réponse d'environ 50 % est habituel pour la majorité des enquêtes auprès d'intervenants, dans le cas d'évaluations.

- Gouvernements d'États américains (n=18)
- Autres intervenants externes, par exemple ONG, organismes internationaux et organisations des Premières Nations (n=29)

Dans l'analyse des données du sondage, nous avons calculé les données statistiques globales par question et tabulations en croix afin d'évaluer les différences par types d'organismes d'intervenants.

## ANNEXE D – Résumé des constatations<sup>88</sup>

### Pertinence

Question d'évaluation	Acceptable	Possibilité d'amélioration	Attention requise	Impossible à évaluer	Sans objet
1. Le Programme des Grands Lacs demeure-t-il nécessaire?	•				
2. Le Programme des Grands Lacs est-il aligné avec les priorités du gouvernement fédéral?	•				
3. Le Programme des Grands Lacs est-il conforme aux rôles et aux responsabilités du gouvernement fédéral?	•				

### Rendement

Question d'évaluation	Acceptable	Possibilité d'amélioration	Attention requise	Impossible à évaluer	Sans objet
4. La conception du Programme des Grands Lacs est-elle appropriée aux résultats de programme prévus à atteindre?	•				
5. Dans quelle mesure la structure de gouvernance est-elle claire, appropriée et efficace pour atteindre les résultats attendus?		•			
6. Le Programme des Grands Lacs entreprend-il certaines activités et livre-t-il les	•				

<sup>88</sup> Nous donnons les cotes et leur signification au tableau 2 de la section 4.



<p>produits au coût le plus bas possible? Est-il possible d'améliorer l'efficacité des activités? Y a-t-il des solutions de rechange, des moyens plus économiques d'obtenir les extrants du programme?</p>					
<p>7. Recueille-t-on des données de rendement pour en faire rapport à l'égard du Programme Grands Lacs? Le cas échéant, ces renseignements sont-ils utilisés pour éclairer la haute direction/les décideurs?</p>			<p>•</p>		
<p>8. Dans quelle mesure les résultats attendus ont-ils été atteints par suite de l'exécution du Programme des Grands Lacs?</p>	<p>•</p>				

## ANNEXE E – Coefficients estimatifs d'efficacité administrative

### Coefficients estimatifs d'efficacité administrative pour le DGR-Ontario

Volets du programme	1. Salaire total	2. Salaire estimatif associé aux S et C	3. Total F et E	4. Frais de F et E estimatifs associés aux S et C	5. S et C décaissés	6. Nombre de projets	Coefficient estimatif d'efficacité administrative ([Col. 2 + Col. 4]/Col. 5)
<b>2010-2011</b>							
Plan d'action des Grands Lacs	1 508 758 \$	502 919 \$	618 288 \$	20 000 \$	2 899 500 \$	45	0,18
<b>2011-2012</b>							
Plan d'action des Grands Lacs	1 217 162 \$	405 721 \$	920 514 \$	20 000 \$	2 900 000 \$	46	0,15
<b>2012-2013</b>							
Plan d'action des Grands Lacs	1 128 358 \$	376 119 \$	1 269 425 \$	20 000 \$	2 900 000 \$	56	0,14
Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs	110 653 \$	50 000 \$	358 598 \$	5 000 \$	100 000 \$	2	0,55
<b>2013-2014</b>							
Plan d'action des Grands Lacs	1 058 769 \$	352 923 \$	1 215 770 \$	20 000 \$	2 900 000 \$	53	0,13
Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs	287 287 \$	50 000 \$	370 679 \$	5 000 \$	125 000 \$	4	0,44
<b>2014-2015</b>							
Plan d'action des Grands Lacs	1 123 207 \$	374 402 \$	1 426 647 \$	20 000 \$	2 899 314 \$	52	0,14
Initiative sur les nutriments dans les Grands Lacs	304 244 \$	25 000 \$	277 346 \$	5 000 \$	105 000 \$	2	0,29
<b>Total</b>	<b>6 738 438 \$</b>	<b>2 137 084 \$</b>	<b>6 457 267 \$</b>	<b>115 000 \$</b>	<b>14 828 814 \$</b>	<b>260</b>	<b>0,15</b>

Chiffres du système financier d'ECCC fournis par la Direction générale des finances, le 17 juillet 2015. Aux fins du calcul des coefficients d'efficacité administrative, les estimations des salaires et des frais de F et E associés à l'administration des S et C ont été fournies par le Programme des Grands Lacs (voir les colonnes 2 et 4). À titre d'exemple, les représentants du programme estimaient que le tiers du temps/des salaires du personnel est consacré à l'administration des S et C pour le PAGL. Le montant estimatif de F et E se compose des coûts de déplacement et des frais généraux, par exemple frais de poste, de messagerie et de photocopie.